

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES
BUREAU DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

Série M N° 53/Rev.3

**CLASSIFICATION
PAR GRANDES CATÉGORIES
ÉCONOMIQUES
(Selon les définitions de la CTCl, Rev.3)**



**NATIONS UNIES
New York, 1990**

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Lorsque le mot "pays" figure dans le texte du présent rapport, il s'entend aussi des territoires ou zones, le cas échéant.

ST/ESA/STAT/SER.M/53/Rev.3

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.89.XVII.4

01000

ISBN 92-1-261111-7

Copyright © Nations Unies 1990

Tous droits réservés

Imprimé aux Etats-Unis d'Amérique

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Introduction	1
Classification par grandes catégories économiques (CGCE)	2
Grandes catégories économiques (GCE) définies par rapport aux positions de la CTCI, Rev.3	14
Annexe. Positions de la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rev.3) et positions correspondantes de la CGCE	85

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

INTRODUCTION

Historique

1. La Commission de statistique, ayant reconnu le besoin croissant de statistiques commerciales internationales analysées par grandes catégories économiques, a recommandé à sa treizième session que l'on complète les données sommaires déjà classées selon les sections de la Classification type pour le commerce international (CTCI), en rassemblant pour chaque pays déclarant, pour le monde et pour les principales régions, des données classées par grandes catégories économiques de produits, qui comprendraient les produits alimentaires, les approvisionnements industriels, les biens d'équipement, les biens de consommation durables et les biens de consommation non durables 1/.
2. Comme suite à cette recommandation, le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU a établi un projet de classification du commerce international par grandes catégories économiques (GCE) répondant à cette recommandation. Des versions révisées successives de ce projet de classification ont été examinées au cours des quatorzième et quinzième sessions de la Commission de statistique, qui les a renvoyées au Bureau de statistique accompagnées de directives précises en vue d'études et de consultations supplémentaires. A sa seizième session, la Commission a examiné une nouvelle version révisée du projet (E/CN.3/408) qui avait été établie par le Bureau de statistique en fonction des directives de la Commission et des observations de certains pays et organisations internationales. Tous les membres de la Commission ont estimé que la classification répondait aux conditions spécifiées par la Commission aux sessions précédentes et, par sa résolution 9 (XVI), la Commission de statistique a prié le Secrétaire général de publier ladite classification pour servir à des utilisations internationales et pour servir de guide en vue d'utilisations à l'échelon national 2/.
3. Dans sa forme initiale, la Classification par grandes catégories économiques (CGCE) était définie par rapport aux divisions, groupes, sous-groupes et positions de base de la version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI révisée) 3/ et a été publiée en 1971 4/. La CGCE a été révisée deux fois depuis cette date. Sa première version révisée la définissait par rapport à la deuxième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI Rev.2) 5/ et a été publiée en 1976 6/. Sa deuxième version révisée la définissait par rapport à la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI Rev.3) 7/ et a été publiée en 1986 8/. Chacune des versions ainsi révisées de la CGCE a été préparée et publiée en réponse aux demandes de la Commission de statistique 9/, 10/ et aux résolutions adoptées par le Conseil économique et social (résolution 1948 (LVIII) du 7 mai 1975 et résolution 1985/7 du 28 mai 1985). La présente version révisée de la CGCE est la troisième et est publiée exclusivement pour des raisons techniques, afin de remplacer la deuxième version révisée en indiquant de façon détaillée les positions de la CTCI Rev.3 correspondant aux catégories 41* et 62* de la CGCE. Dans la deuxième version révisée, ces catégories comportaient des lacunes par suite de l'omission d'une page où figuraient des positions de la CTCI Rev.3 appartenant à la catégorie 41* de la CGCE (voir p. de la présente révision), ainsi que de celle de la position 842.7 de la CTCI Rev.3 relevant de la catégorie 62* de la CGCE. En outre, la présente version révisée tient compte du rectificatif qui a été publié au titre de la deuxième version révisée, et le texte de l'introduction a également été révisé.

La classification

4. La CGCE est présentée ci-dessous :

CLASSIFICATION PAR GRANDES CATEGORIES ECONOMIQUES (CGCE)

- 1* Produits alimentaires et boissons
 - 11* Produits de base
 - 111* Principalement destinés à l'industrie
 - 112* Principalement destinés à la consommation des ménages
 - 12* Produits ayant subi une transformation
 - 121* Principalement destinés à l'industrie
 - 122* Pricipalement destinés à la consommation des ménages
- 2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs
 - 21* Produits de base
 - 22* Produits ayant subi une transformation
- 3* Combustibles et lubrifiants
 - 31* Produits de base
 - 32* Produits ayant subi une transformation
 - 321* Carburants pour moteurs
 - 322* Autres
- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires
 - 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
 - 42* Parties, pièces détachées et accessoires
- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires
 - 51* Automobiles pour le transport des personnes
 - 52* Autre matériel de transport
 - 521* Destiné à l'industrie
 - 522* Non destiné à l'industrie

* Les indicatifs des rubriques de la CGCE ont été dans chaque cas affectés d'un astérisque pour éviter toute confusion avec ceux des sections, divisions et groupes de la CTCI Rev.3 qui sont utilisés pour définir la composition de chaque rubrique de la CGCE.

- 53* Parties, pièces détachées et accessoires
- 6* Biens de consommation non désignés ailleurs
 - 61* Durables
 - 62* Semi-durables
 - 63* Non durables
- 7* Biens non désignés ailleurs

Description de la classification

5. La CGCE comporte 19 catégories de base. On entend par catégories de base celles qui ne font l'objet d'aucune autre subdivision, à savoir les catégories 111*, 112*, 121*, 122*, 21*, 22*, 31*, 321*, 322*, 41*, 42*, 51*, 521*, 522*, 53*, 61*, 62*, 63* et 7*. Chaque catégorie de la CGCE est définie par rapport aux divisions, groupes, sous-groupes et positions de base de la CTCI Rev.3. Les catégories de la CGCE sont le résultat d'un réagencement et d'une agrégation des positions de base de la CTCI Rev.3 en fonction des utilisations finales des produits correspondant à chaque position de base. Chacune des positions de base de la CTCI Rev.3 est assignée dans sa totalité à une seule catégorie de la CGCE. Cette affectation est effectuée en fonction de la principale utilisation finale des produits relevant de chaque position de base de la CTCI Rev.3, bien qu'il soit admis que nombre de produits entrant dans le commerce international puissent avoir différentes utilisations.

6. La CGCE :

- i) Distingue les cinq catégories de biens définies par la Commission à sa treizième session, à savoir les produits alimentaires, les approvisionnements industriels, les biens d'équipement, les biens de consommation durables et les biens de consommation non durables;
- ii) Classe dans des catégories distinctes les "combustibles et lubrifiants" et le "matériel de transport", comme suite aux recommandations formulées par la Commission à sa quatorzième session 11/ et, à l'intérieur de ces catégories, comprend des sous-catégories spéciales pour les "carburants pour moteurs" et les "automobiles pour le transport des personnes";
- iii) Distingue, à l'intérieur des catégories concernant les biens d'équipement, d'une part les biens d'équipement proprement dits et, d'autre part, les parties, pièces détachées et accessoires;
- iv) Différencie, à l'intérieur des catégories "produits alimentaires et boissons", "approvisionnements industriels non désignés ailleurs" et "combustibles et lubrifiants", les produits "de base" de ceux "ayant subi une transformation";
- v) Etablit à l'intérieur des catégories "produits alimentaires et boissons de base", "produits alimentaires et boissons ayant subi une transformation" et "matériel de transport" (à l'exclusion des parties, pièces détachées et accessoires et des automobiles pour le transport des

personnes), une distinction entre les "produits destinés à l'industrie" et ceux "destinés à la consommation des ménages".

Buts de la CGCE

7. La CGCE était à l'origine principalement destinée à l'usage du Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU pour la récapitulation par grandes catégories économiques des données relatives aux produits entrant dans le commerce international (voir par. 1 ci-dessus). En outre, elle était conçue comme un moyen de convertir les données relatives au commerce extérieur recueillies sur la base de la CTCI Rev.3 en catégories d'utilisations finales présentant de l'intérêt dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN) 12/, c'est-à-dire en catégories correspondant approximativement aux trois classes fondamentales des biens dans le SCN, à savoir les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les biens de consommation 13/. Plus précisément, les sous-catégories de la CGCE peuvent être rassemblées en agrégats coïncidant approximativement avec ces trois classes de biens. Cette agrégation permet d'étudier les statistiques du commerce extérieur en même temps que d'autres séries des statistiques économiques générales, telles que la comptabilité nationale et les statistiques industrielles, aux fins d'analyse économique à l'échelle nationale, régionale ou mondiale.

8. La Commission de statistique attendait également de la CGCE qu'elle serve de guide aux classifications nationales des importations par grandes catégories économiques 14/. Toutefois, à sa seizième session, la Commission de statistique a "noté que des pays pourraient vouloir adapter la classification à des fins nationales, cela de diverses manières, pour répondre à leurs besoins propres" 15/ et conclu qu'il "ne fallait donc pas voir dans cette classification une classification 'type' au sens donné à ce mot, par exemple, dans la Classification type pour le commerce international (CTCI)" 16/.

Correspondance de la CGCE avec les classes fondamentales des biens dans le SCN

9. La correspondance entre les 19 catégories de base de la CGCE et les classes fondamentales des biens dans le SCN (biens d'équipement, biens intermédiaires et biens de consommation) est présentée ci-dessous :

CLASSIFICATION PAR GRANDES CATEGORIES ECONOMIQUES (CGCE)

CLASSES FONDAMENTALES DES BIENS DANS LE SCN

1* Produits alimentaires et boissons

11* Produits de base

111* Principalement destinés à l'industrie

Biens intermédiaires

112* Principalement destinés
à la consommation des ménages

Biens de consommation

12* Produits ayant subi une transformation

121* Principalement destinés à l'industrie

Biens intermédiaires

122* Principalement destinés
à la consommation des ménages

Biens de consommation

CLASSIFICATION PAR GRANDES
CATEGORIES ECONOMIQUES (CGCE)

CLASSES FONDAMENTALES
DES BIENS DANS LE SCN

2*	Approvisionnements industriels non désignés ailleurs	
21*	Produits de base	Biens intermédiaires
22*	Produits ayant subi une transformation	Biens intermédiaires
3*	Combustibles et lubrifiants	
31*	Produits de base	Biens intermédiaires
32*	Produits ayant subi une transformation	
	321* Carburants pour moteurs	(Voir par. 11 ci-dessus)
	322* Autres	Biens intermédiaires
4*	Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires	
41*	Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)	Biens d'équipement
42*	Parties, pièces détachées et accessoires	Biens intermédiaires
5*	Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires	
51*	Automobiles pour le transport des personnes	(Voir par. 11 ci-dessous)
52*	Autre matériel de transport	
	521* Destiné à l'industrie	Biens d'équipement
	522* Non destiné à l'industrie	Biens de consommation
53*	Parties, pièces détachées et accessoires	Biens intermédiaires
6*	Biens de consommation non désignés ailleurs	
61*	Durables	Biens de consommation
62*	Semi-durables	Biens de consommation
63*	Non durables	Biens de consommation
7*	Biens non désignés ailleurs	(Voir par. 11 ci-dessous)

Les classes fondamentales de biens du SCN par rapport à la CGCE

10. Les catégories de base de la CGCE qui composent chacune des trois classes fondamentales du SCN sont indiquées ci-dessous :

1. Biens d'équipement

Somme des catégories :

41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)

521* Matériel de transport destiné à l'industrie

2. Biens intermédiaires

Somme des catégories :

111* Produits alimentaires et boissons, de base, principalement destinés à l'industrie

121* Produits alimentaires et boissons, ayant subi une transformation, principalement destinés à l'industrie

21* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs, de base

22* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs, ayant subi une transformation

31* Combustibles et lubrifiants, de base

322* Combustibles et lubrifiants ayant subi une transformation (autres que les carburants pour moteurs)

42* Parties, pièces détachées et accessoires pour biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)

53* Parties, pièces détachées et accessoires pour matériel de transport

3. Biens de consommation

Somme des catégories :

112* Produits alimentaires et boissons, de base, principalement destinés à la consommation des ménages

122* Produits alimentaires et boissons, ayant subi une transformation, principalement destinés à la consommation des ménages

522* Matériel de transport, non destiné à l'industrie

61* Biens de consommation non désignés ailleurs, durables

62* Biens de consommation non désignés ailleurs, semi-durables

63* Biens de consommation non désignés ailleurs, non durables

11. Les groupements ci-dessus ne comprennent que 16 des 19 catégories de base de la CGCE, du fait que les catégories 321* (Carburants pour moteur), 51* (Automobiles pour le transport des personnes) et 7* (Biens non désignés ailleurs) n'y figurent pas. Les produits classés dans les catégories 321* (Carburants pour moteur) et 51* (Automobiles pour le transport des personnes) sont aussi bien destinés à l'industrie qu'à la consommation des ménages. La catégorie 7* (Biens non désignés ailleurs) comprend entre autres éléments une gamme de matériel militaire, de colis postaux et de transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie et peut constituer un panachage des classes de biens du SCN. Ces trois catégories de la CGCE occupent une place particulièrement importante dans les échanges internationaux et présentent un intérêt considérable pour les économistes et autres spécialistes qui étudient les courants internationaux de produits. Comme il est indiqué aux paragraphes 16 et 18 ci-dessous, on a jugé que l'importance des produits en cause justifiait qu'ils fassent l'objet de catégories distinctes dans la CGCE. Les utilisateurs peuvent décider de choisir eux-mêmes l'affectation de ces trois catégories de produits parmi les classes fondamentales de biens du SCN.

Description des catégories

12. La CGCE comporte les principales catégories initialement requises par la Commission (voir par. 1 et 6). En outre, afin de fournir des éléments qui permettent de constituer des agrégats approximativement comparables à ceux dont on dispose pour les trois classes fondamentales de biens du SCN, un certain nombre de sous-catégories ont été établies pour compléter lesdites catégories principales. Ces sous-catégories reflètent les diverses utilisations finales des produits. Certains aspects de la composition par produits de chacune des catégories de la CGCE sont exposés dans les paragraphes ci-après.

13. Dans chacune des catégories 1* (Produits alimentaires et boissons), 2* (Approvisionnements industriels non désignés ailleurs) et 3* (Combustibles et lubrifiants) ont été créées des sous-catégories permettant de distinguer entre produits de base et produits ayant subi une transformation. D'une manière générale, les produits sont classés comme "produits de base" s'ils sont essentiellement des produits provenant des secteurs primaires de l'économie, à savoir l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la chasse et les industries extractives. En outre, des produits provenant clairement d'autres secteurs, comme l'industrie manufacturière, sont également classés parmi les "produits de base" parce qu'ils tirent presque toute leur valeur d'un secteur primaire de l'économie. Par exemple, le coton subit une transformation physique lors de l'égrenage, mais comme le coton égrené tire sa valeur surtout du secteur agricole il est classé, dans le cadre de la CGCE, parmi les produits de base et non comme un produit de l'industrie textile dont relève l'égrenage dans la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) 17/. En revanche, les denrées alimentaires préparées et conservées en boîtes doivent une grande partie de leur valeur à l'industrie de traitement des produits alimentaires et sont donc généralement exclues de la catégorie des produits de base dans la CGCE, qui les classe par conséquent parmi les produits ayant subi une transformation. L'expression "produits de base" s'entend ainsi de tous les produits, provenant de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de la chasse ou d'une industrie extractive, dont la valeur n'est due que pour une très faible part à l'industrie manufacturière. Les déchets et les débris sont également classés comme produits de base dans la CGCE. Tous les produits qui ne figurent pas dans la catégorie des produits de base sont classés dans la CGCE comme produits ayant subi une transformation.

14. Dans la catégorie 1* (Produits alimentaires et boissons), chacune des sous-catégories 11* (Produits alimentaires et boissons, de base) et 12* (Produits alimentaires et boissons, ayant subi une transformation) a été elle-même subdivisée de manière à différencier les produits "principalement destinés à l'industrie" de ceux "principalement destinés à la consommation des ménages" afin de faciliter l'analyse en fonction des classes du SCN. Bon nombre des produits alimentaires classés dans la catégorie 1* (Produits alimentaires et boissons) de la CGCE sont principalement ou habituellement destinés à être consommés par les ménages, alors que d'autres produits de cette catégorie sont utilisés par l'industrie comme biens intermédiaires. Le thé, par exemple, est principalement destiné à la consommation des ménages, de même que les denrées alimentaires transformées et conservées en boîtes. En revanche, le blé est habituellement fourni aux minoteries qui le transforment en farine, laquelle est, à son tour, livrée aux boulangeries qui en font du pain : en conséquence, le blé comme la farine peuvent être considérés comme des biens intermédiaires destinés à l'industrie alimentaire. En outre, de nombreux produits alimentaires peuvent, dans certains cas, être destinés à l'industrie et, dans d'autres, à la consommation des ménages. Dans le cas de la catégorie 11* (Produits alimentaires et boissons, de base), la grande majorité des produits sont à double usage et le seul moyen pratique de les répartir entre les classes de biens du SCN est d'adopter une convention. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'échanges internationaux, il est convenu que les céréales sont normalement destinées à l'industrie, alors que les fruits et légumes frais sont normalement destinés à la consommation des ménages. Dans le cas de la catégorie 12* (Produits alimentaires et boissons, ayant subi une transformation), la plupart des produits peuvent être affectés à une classe du SCN avec une plus grande certitude, mais un important élément d'arbitraire intervient néanmoins à propos de plusieurs produits.

15. Dans la catégorie 2* (Approvisionnements industriels non désignés ailleurs), aucune subdivision plus poussée que la distinction entre produits de base et produits ayant subi une transformation n'a été nécessaire puisque ladite catégorie, pour l'affectation aux classes de biens du SCN, se range tout entière parmi les biens intermédiaires.

16. Dans la catégorie 3* (Combustibles et lubrifiants), la sous-catégorie des produits ayant subi une transformation a été elle-même subdivisée de manière à différencier les "carburants pour moteurs" (321*) des "autres combustibles et lubrifiants ayant subi une transformation" (322*). Les carburants pour moteurs ont été classés à part en raison de leur importance commerciale. Ces produits sont couramment utilisés à la fois par l'industrie et par les consommateurs, de sorte qu'ils peuvent être considérés soit comme biens intermédiaires, soit comme biens de consommation. Ils sont identifiés séparément dans la CGCE, mais ne sont pas affectés à une classe de biens particulière du SCN (voir par. 11 ci-dessus). Les produits relevant des catégories 31* (Combustibles et lubrifiants, de base) et 322* (Autres combustibles et lubrifiants, ayant subi une transformation) se rangent en totalité parmi les biens intermédiaires.

17. La catégorie 4* - Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires - est divisée en deux sous-catégories à l'intérieur desquelles les produits sont classés selon qu'ils sont considérés, d'après leur principale utilisation finale, comme des biens d'équipement (41* - Biens d'équipement, à l'exclusion du matériel de transport) ou comme des biens intermédiaires (42* - Parties, pièces détachées et accessoires). Dans cette catégorie, certaines machines, comme les génératrices électriques et les ordinateurs, et d'autres articles manufacturés, comme le mobilier médical, sont utilisés par l'industrie, les administrations publiques et les institutions privées

sans but lucratif. Il s'agit en fait de biens de production qui sont définis dans le SCN comme des éléments de la formation de capital fixe et se rangent donc parmi les biens d'équipement. Les parties, pièces détachées et accessoires, qui sont indispensables à l'entretien des machines, ainsi que les éléments non assemblés de machines, etc., qui servent d'approvisionnements aux usines de montage, sont pour l'industrie des facteurs de production et, pour cette raison, sont considérés comme des biens intermédiaires. Toutefois, il y a lieu de voir au paragraphe 18 ci-après, au titre de la catégorie 5* (Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires), le traitement appliqué aux véhicules non montés.

18. Entrent dans la catégorie 5* (Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires) les navires, les véhicules routiers, les aéronefs et le matériel roulant de chemin de fer et de tramway à l'état achevé, ainsi que leurs parties, pièces détachées et autres accessoires. Dans le SCN, les produits finis sont classés comme biens d'équipement ou comme biens de consommation (durables), alors que les parties, pièces détachées et accessoires sont considérés comme des biens intermédiaires. La catégorie 5* comporte les subdivisions 51* (Automobiles pour le transport des personnes), 52* (Autre matériel de transport - c'est-à-dire le matériel de transport autre que les automobiles pour le transport des personnes) et 53* (Parties, pièces détachées et accessoires). Les automobiles pour le transport des personnes (51*) ont été classées à part en raison de leur importance commerciale. Ces produits sont couramment utilisés dans l'industrie comme biens d'équipement ou comme biens de consommation durables, de sorte qu'ils peuvent être considérés soit comme biens d'équipement, soit comme biens de consommation. Ils sont identifiés séparément dans la CGCE, mais ne sont pas affectés à une classe de biens particulière du SCN (voir par. 11 ci-dessus). Ceux des produits relevant de la sous-catégorie 52* (Autre matériel de transport) qui entrent dans le commerce international sont en majeure partie classés comme biens d'équipement, mais plusieurs articles, comme les motocyclettes et bicyclettes, sont normalement utilisés par les consommateurs et sont en conséquence considérés comme des biens de consommation. C'est pour permettre de rendre compte de ces différences qu'ont été établies les sous-catégories 521* (Autre matériel de transport destiné à l'industrie) et 522* (Autre matériel de transport non destiné à l'industrie). Les produits relevant de la sous-catégorie 53* (Parties, pièces détachées et accessoires) sont considérés comme des biens intermédiaires. Toutefois, les véhicules non montés (parties des groupes 781, 782 et 783 de la CTCI), qui constituent en fait un facteur de production pour les usines de montage et devraient être affectés à la sous-catégorie 53* de la CGCE, sont rangés avec les véhicules montés correspondants dans les sous-catégories 51* et 52*, parce que les véhicules montés et non montés sont classés à la même rubrique dans la CTCI.

19. Bien que la catégorie 6* (Biens de consommation non désignés ailleurs) puisse être affectée en totalité à la classe des biens de consommation dans le SCN, elle est subdivisée dans la CGCE en trois sous-catégories permettant de classer ces biens en fonction de leur durabilité. La sous-catégorie 61* (Biens de consommation durables) comprend les biens dont la durée prévue d'utilisation est de plus d'un an et dont la valeur est relativement élevée, par exemple les réfrigérateurs et les machines à laver, ainsi que les autres biens dont la durée utile est de trois ans ou plus; la sous-catégorie 62* (Biens de consommation semi-durables) comprend les biens dont la durée prévue d'utilisation est de plus d'un an mais de moins de trois ans et dont la valeur est relativement faible, et la sous-catégorie 63* (Biens de consommation non durables) comprend les biens dont la durée prévue d'utilisation est d'un an au maximum.

20. La catégorie 7* (Biens non désignés ailleurs) comprend entre autres éléments une gamme de matériel militaire, de colis postaux et de transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie. Cette catégorie de la CGCE ne comporte pas de subdivisions et n'est affectée à aucune des classes fondamentales du SCN (voir par. 11 ci-dessus).

Remarques générales

21. En vue de faciliter, à l'échelon international, la comparaison des produits par catégories d'utilisation finale, il est proposé que les 19 catégories et les trois classes connexes de la CGCE - à savoir les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les biens de consommation - soient reconnues sur le plan international comme constituant une classification pratique de tous les produits entrant dans le commerce international. Elles ne sont pas destinées à remplacer une classification plus compatible avec les systèmes statistiques nationaux, ni à en gêner l'application. Les pays peuvent souhaiter utiliser la CGCE à des fins nationales pour compléter les classifications existantes.

Notes

1/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1965, trente-neuvième session, Supplément No 13 (E/4045-E/CN.3/339, par. 30).

2/ Ibid., 1970, cinquantième session, Supplément No 2 (E/4938-E/CN.3/417), chap. XIII.

3/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 61.XVII.6.

4/ Classification par grandes catégories économiques (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.71.XVII.12).

5/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XVII.6.

6/ Classification par grandes catégories économiques (selon les définitions de la CTCL, Rev.2) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.XVII.7).

7/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.12.

8/ Classification par grandes catégories économiques (selon les définitions de la CTCL, Rev.3) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.24).

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1974, cinquante-huitième session, Supplément No 2 [E/5603, par. 118 b)].

10/ Ibid., 1985, Supplément No 6 [E/1985/26, par. 57 f) et i)].

11/ Ibid., 1966, quarante-deuxième session, Supplément No 3 (E/4283-E/CN.3/354, par. 34).

12/ Ibid., 1968, quarante-quatrième session, Supplément No 10 (E/4471-E/CN.3/390, par. 116 et 118).

13/ Système de comptabilité nationale (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.XVII.3, par. 1.50).

14/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1968, quarante-quatrième session, Supplément No 10 (E/4471-E/CN.3/390, par. 123).

15/ Ibid., 1970, cinquantième session, Supplément No 2 (E/4938-E/CN.3/417, par. 95).

16/ Ibid.

17/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.8.

CLASSIFICATION PAR GRANDES CATEGORIES ECONOMIQUES (CGCE) 1/

- 1* Produits alimentaires et boissons
 - 11* Produits de base
 - 111* Principalement destinés à l'industrie
 - 112* Principalement destinés à la consommation des ménages
 - 12* Produits ayant subi une transformation
 - 121* Principalement destinés à l'industrie
 - 122* Principalement destinés à la consommation des ménages
- 2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs
 - 21* Produits de base
 - 22* Produits ayant subi une transformation
- 3* Combustibles et lubrifiants
 - 31* Produits de base
 - 32* Produits ayant subi une transformation
 - 321* Carburants pour moteurs
 - 322* Autres
- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires
 - 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
 - 42* Parties, pièces détachées et accessoires
- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires
 - 51* Automobiles pour le transport des personnes
 - 52* Autre matériel de transport
 - 521* Destiné à l'industrie
 - 522* Non destiné à l'industrie
 - 53* Parties, pièces détachées et accessoires

1/ Les indicatifs des rubriques de la CGCE ont été dans chaque cas affectés d'un astérisque pour éviter toute confusion avec ceux des sections, divisions et groupes de la CTCI, Rev.3 qui sont utilisés pour définir la composition de chaque rubrique de la CGCE.

6* Biens de consommation non désignés ailleurs

61* Durables

62* Semi-durables

63* Non durables

7* Biens non désignés ailleurs

GRANDES CATEGORIES ECONOMIQUES (GCE) DEFINIES
PAR RAPPORT AUX POSITIONS DE LA CTCI, REV.3

- 1* Produits alimentaires et boissons
- 11* Produits de base
- 111* Principalement destinés à l'industrie

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 001.19 Animaux vivants de l'espèce bovine autres que les reproducteurs de race pure
- 001.2 Animaux vivants des espèces ovine ou caprine
- 001.39 Animaux vivants de l'espèce porcine autres que les reproducteurs de race pure
- 001.4 Volailles vivantes (coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, des espèces domestiques)
- 001.5 Chevaux, ânes, mulets et bardots vivants
- 001.9 Animaux vivants, n.d.a. 2/
- 025.3 Blanc d'oeuf
- 041 Froment (y compris l'épeautre) et méteil non moulus
- 042.1 Riz non décortiqué (riz paddy ou en paille)
- 042.2 Riz décortiqué, sans autre préparation (riz cargo ou riz brun)
- 043 Orge non mondée
- 045.1 Seigle non moulu
- 045.3 Sorgho non moulu
- 045.9 Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales, non moulus, n.d.a.
- 054.8 Produits végétaux, racines et tubercules principalement destinés à l'alimentation humaine, n.d.a., frais ou séchés
- 057.71 Noix de coco
- 058.2 Fruits conservés provisoirement; écorces d'agrumes ou de melons
- 071.1 Café, non torréfié, même décaféiné; coques et pellicules de café
- 072.1 Cacao en fèves ou brisures de fèves, brut ou torréfié

2/ n.d.a. : non désignés ailleurs.

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 11* Produits de base (suite)
- 111* Principalement destinés à l'industrie (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 222.1 Arachides non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées
- 222.2 Fèves de soja
- 222.3 Graines de coton
- 222.4 Graines de tournesol
- 222.5 Graines de sésame
- 222.6 Graines de navette, de colza ou de moutarde
- 223.1 Coprah
- 223.2 Noix et amandes de palmiste
- 112* Principalement destinés à la consommation des ménages
- 022.1 Lait (y compris le lait écrémé) et crème de lait, non concentrés ni sucrés
- 022.31 Yoghourt, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants, ou aromatisé ou additionné de fruits ou de cacao
- 022.32 Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao
- 025.1 Oeufs d'oiseaux en coquilles, frais, en conserve ou cuits
- 034.1 Poissons frais (vivants ou morts) ou réfrigérés (à l'exclusion des filets et du poisson haché)
- 035.1 Poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
- 035.2 Poissons, salés, mais non séchés ou fumés, et poissons en saumure
- 036.1 Crustacés congelés
- 036.3 Mollusques et invertébrés aquatiques frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure
- 054.1 Pommes de terre à l'état frais ou réfrigéré (à l'exclusion des patates douces)

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 11* Produits de base (suite)
- 112* Principalement destinés à la consommation des ménages (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 054.2 Légumes à cosse secs écosés, même décortiqués ou cassés
- 054.4 Tomates, à l'état frais ou réfrigéré
- 054.5 Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré
- 054.6 Légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés
- 057.1 Oranges, mandarines, clémentines, et autres hybrides similaires d'agrumes, frais ou secs
- 057.2 Autres agrumes, frais ou secs
- 057.3 Bananes (y compris les plantains), fraîches ou sèches
- 057.4 Pommes fraîches
- 057.5 Raisins frais ou secs
- 057.6 Figs fraîches ou sèches
- 057.72 Noix du Brésil
- 057.73 Noix de cajou
- 057.74 Amandes
- 057.75 Noisettes
- 057.76 Noix communes
- 057.77 Châtaignes et marrons
- 057.78 Pistaches
- 057.79 Fruits à coque comestibles (à l'exclusion des mélanges), frais ou secs, n.d.a., même sans leur coque ou décortiqués
- 057.9 Fruits frais ou secs, n.d.a.
- 061.6 Miel naturel
- 074 Thé et maté
- 075 Epices

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation
- 121* Principalement destinés à l'industrie

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 017.1 Extraits et jus de viandes, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques
- 022.21 Lait, sous forme solide, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5 %
- 022.41 Lactosérum
- 025.2 Oeufs d'oiseaux débarrassés de la coquille (y compris les jaunes d'oeufs)
- 035.5 Farines de poisson propres à l'alimentation humaine
- 046 Semoules et farines de froment et farines de méteil
- 047 Autres semoules et farines de céréales
- 048.2 Malt, même torréfié (y compris la farine de malt)
- 056.4 Farines, semoules et flocons de pommes de terre, de fruits et de légumes, n.d.a.
- 058.3 Fruits, cuits ou non à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants
- 061.1 Sucres de canne ou de betterave bruts, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants
- 061.21 Autres sucres de canne ou de betterave, et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants
- 061.5 Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre
- 061.9 Autres sucres (y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose purs), à l'état solide; sirops de sucre sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel (même mélangés de miel naturel); sucres et mélasses caramélisés
- 072.2 Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
- 072.3 Pâte de cacao, même dégraissée
- 072.4 Beurre, graisse et huile de cacao
- 072.5 Coques, pelures, pellicules et autres déchets de cacao

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 121* Principalement destinés à l'industrie (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 081.2 Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses
- 081.5 Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets
- 081.94 Lies de vin; tartre brut
- 098.6 Levures (vivantes ou mortes); autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins de la position 541.63); poudres à lever préparées
- 112.11 Mûts de raisin partiellement fermentés ou mutés autrement qu'à l'alcool
- 223.9 Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'exclusion de la farine de moutarde), non déshuilées, partiellement déshuilées, ou déshuilées puis entièrement ou partiellement rehuilées avec leurs huiles initiales
- 411.12 Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, autres que les huiles de foies
- 411.13 Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions
- 411.31 Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volaille (non fondues), frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés
- 421.1 Huile de soja et ses fractions
- 421.2 Huile de coton et ses fractions
- 421.3 Huile d'arachide et ses fractions
- 421.49 Huiles et leurs fractions obtenues exclusivement à partir d'olives (autres que l'huile d'olive des positions 421.41 et 421.42), y compris les mélanges de ces huiles ou de leurs fractions avec des huiles des positions 421.41 ou 421.42, ou leurs fractions
- 421.69 Huile de maïs, raffinée, et ses fractions
- 421.79 Huile de navette, de colza ou de moutarde, raffinée, et leurs fractions
- 421.8 Huile de sésame et ses fractions

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 121* Principalement destinés à l'industrie (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 422.29 Huile de palme, raffinée, et ses fractions
 - 422.39 Huile de coco (huile de coprah), raffinée, et ses fractions
 - 422.49 Huile de palmiste ou de babassu, raffinée, et leurs fractions
 - 431.2 Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées
 - 592.17 Gluten de froment, même à l'état sec
- 122* Principalement destinés à la consommation des ménages
- 011 Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées
 - 012 Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés (à l'exclusion des viandes et abats impropres à la consommation humaine)
 - 016 Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats
 - 017.2 Saucisses, saucissons et produits similaires de viandes, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits
 - 017.3 Préparation ou conserves de foies de tous animaux, n.d.a.
 - 017.4 Préparations ou conserves de viandes ou d'abats (autres que les foies) de volailles du sous-groupe 001.4, n.d.a.
 - 017.5 Préparations ou conserves de viandes ou d'abats (autres que les foies) des animaux de l'espèce porcine, n.d.a.
 - 017.6 Préparations ou conserves de viandes ou d'abats (autres que les foies) des animaux de l'espèce bovine, n.d.a.
 - 017.9 Autres préparations ou conserves de viandes ou d'abats (y compris les préparations de sang de tous animaux)
 - 022.22 Lait et crème de lait, sous forme solide, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %
 - 022.23 Lait et crème de lait, sous forme non solide, concentrés, non additionnés de sucre ou d'autres édulcorants

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 122* Principalement destinés à la consommation des ménages (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 022.24 Lait et crème de lait, sous forme non solide, concentrés ou sucrés
- 022.33 Crème glacée et autres glaces comestibles, additionnées ou non de cacao
- 022.49 Produits consistant en composants naturels du lait, n.d.a.
- 023 Beurre et autres matières grasses du lait
- 024 Fromages et caillebotte
- 034.2 Poissons congelés (à l'exclusion des filets de poisson et du poisson haché)
- 034.4 Filets de poisson congelés
- 034.5 Filets de poisson, frais ou réfrigérés, et autre chair de poisson (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés
- 035.3 Poissons (y compris les filets), fumés, même cuits avant ou pendant le fumage
- 035.4 Foies, oeufs et laitances de poisson, séchés, fumés, salés ou en saumure
- 036.2 Crustacés autres que congelés
- 037 Préparations ou conserves de poisson, de crustacés, de mollusques et d'autres invertébrés aquatiques, n.d.a.
- 042.3 Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)
- 048.1 Grains de céréales travaillés ou préparés sous une forme n.d.a. ("préparations pour le petit déjeuner")
- 048.3 Macaronis, spaghettis et produits analogues (pâtes alimentaires, non cuites, non farcies ni autrement préparées)
- 048.4 Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao en toutes proportions; hosties, cachets vides des types utilisés en pharmacie, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires
- 048.5 Préparations et pâtes pour la confection des produits de la boulangerie du sous-groupe 048.4

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 122* Principalement destinés à la consommation des ménages (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 054.7 Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation immédiate en l'état
- 056.1 Légumes desséchés (à l'exclusion des légumes à cosse), entiers, coupés en morceaux ou en tranches, broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
- 056.6 Légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, n.d.a., congelés
- 056.7 Préparations ou conserves de légumes, n.d.a.
- 058.1 Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, non compris les préparations homogénéisées
- 058.9 Fruits et autres parties comestibles de plantes autrement préparés ou conservés, n.d.a., avec ou sans addition de sucre ou d'édulcorants ou d'alcool
- 059 Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
- 061.29 Sucres de canne ou de betterave autres que bruts, et saccharose chimiquement pur, à l'état solide, sans addition d'aromatisants ou de colorants
- 062 Sucrieries
- 071.2 Café torréfié
- 071.3 Extraits, essences et concentrés de café et préparations à base de ces produits ou à base de café; succédanés du café et leurs extraits, essences et concentrés
- 073 Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, n.d.a.
- 091 Margarine et graisses culinaires
- 098.1 Préparations alimentaires homogénéisées
- 098.4 Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements composés; farine de moutarde et moutarde préparée; vinaigres et succédanés de vinaigre obtenus à partir d'acide acétique

- 1* Produits alimentaires et boissons (suite)
- 12* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 122* Principalement destinés à la consommation des ménages (suite)

Indicatif
de la
CTI
Rev.3

- 098.5 Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés
 - 098.9 Préparations alimentaires, n.d.a.
 - 111 Boissons non alcooliques, n.d.a.
 - 112.13 Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques
 - 112.15 Vins mousseux
 - 112.17 Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux); moûts de raisins partiellement fermentés ou mutés à l'alcool
 - 112.2 Boissons fermentées, n.d.a.
 - 112.3 Bières de malt (y compris l'ale, le stout et le porter)
 - 112.4 Eaux-de-vie (autres que celles de la position 512.16); liqueurs et autres boissons spiritueuses n.d.a.; préparations alcooliques composées, des types utilisés pour la fabrication des boissons
 - 421.41 Huile d'olive, vierge
 - 421.42 Autres huiles d'olive et leurs fractions
- 2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs
 - 21* Produits de base
- 044 Maïs non moulu
 - 045.2 Avoine non moulue
 - 081.1 Foin et fourrage, vert ou sec
 - 121 Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac
 - 21 Cuir, peaux et pelleteries, bruts
 - 222.7 Graines de carthame
 - 223.4 Graines de lin
 - 223.5 Graines de ricin

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
21* Produits de base (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 223.7 Graines et fruits oléagineux, n.d.a.
- 231 Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires (y compris le latex) ou en plaques, feuilles ou bandes
- 232.2 Caoutchouc régénéré; déchets et débris de caoutchouc non durci
- 244 Liège naturel brut et déchets (y compris le liège naturel en blocs ou en feuilles)
- 246 Bois en plaquettes ou en particules et déchets de bois
- 247 Bois bruts ou équarris
- 251.1 Déchets et rebuts de papier ou de carton
- 261.4 Cocons de ver à soie et déchets de soie
- 263.1 Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné
- 263.2 Linters de coton
- 263.3 Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 264 Jute et autres fibres textiles libériennes, n.d.a., bruts, décortiqués ou autrement traités, mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 265.11 Lin brut ou roui
- 265.13 Etoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 265.2 Chanvre (cannabis sativa L.) brut ou travaillé, mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 265.4 Sisal et autres fibres textiles du genre Agave, bruts ou travaillés, mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 265.5 Abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis nee), brut ou travaillé, mais non filé; étoupes et déchets de chanvre de Manille (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 265.7 Fibres de coco (coir) et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)

- 2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
21* Produits de base (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 265.8 Fibres textiles végétales, n.d.a., brutes ou travaillées, mais non filées; déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 267.2 Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blouses, les déchets de fils et les effilochés)
- 268.1 Laines en suint (y compris les laines lavées à dos)
- 268.2 Autres laines non cardées ni peignées
- 268.3 Poils fins, non cardés ni peignés
- 268.5 Crins et autres poils grossiers, non cardés ni peignés
- 268.6 Déchets de laine et de poils fins ou grossiers, autres que les crins (y compris les déchets de fils et les effilochés)
- 269 Friperie, drilles et chiffons
- 272 Engrais bruts, autres que ceux de la division 56
- 273.1 Pierres de taille et de construction (pierre d'échantillon), dégrossies ou simplement débitées par sciage ou autrement, en blocs ou en dalles de forme carrée ou rectangulaire
- 273.22 Castines et pierres à chaux ou à ciment
- 273.23 Gypse et anhydrite
- 273.3 Sables naturels de toutes espèces, même colorés (à l'exclusion des sables métallifères de la division 28)
- 273.4 Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels similaires, même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granules, éclats et poudres de pierres des positions 273.12 ou 273.13, même traités thermiquement
- 274 Soufre et pyrites de fer non grillées
- 277 Abrasifs naturels, n.d.a. (y compris les diamants industriels)
- 278 Autres minéraux bruts

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
21* Produits de base (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 281 Minerais de fer et leurs concentrés
- 282 Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier (ferrailles), déchets lingotés en fer ou en acier
- 283.1 Minerais de cuivre et leurs concentrés
- 284.1 Minerais de nickel et leurs concentrés
- 285.1 Minerais d'aluminium et leurs concentrés
- 286 Minerais d'uranium et de thorium et leurs concentrés
- 287 Minerais de métaux communs et leurs concentrés, n.d.a.
- 288 Déchets et débris de métaux communs non ferreux, n.d.a.
- 289 Minerais de métaux précieux et leurs concentrés; cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux (à l'exclusion de l'or)
- 291 Matières brutes d'origine animale, n.d.a.
- 292.2 Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines et baumes, naturels
- 292.3 Matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie, (bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintées, écorces de tilleul, par exemple)
- 292.4 Plantes et parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés
- 292.5 Graines, fruits et spores, n.d.a., à ensemercer
- 292.6 Bulbes, tubercules et rhizomes de plantes à fleurs ou à feuillage; boutures, greffons, arbres et autres plantes vivantes
- 292.92 Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapock, crin végétal, crin marin, par exemple), même en nappes avec ou sans support en autres matières
- 292.93 Matières végétales employées principalement pour la fabrication des balais (sorgho, piassava, chiendent, istle, par exemple), même en torsades ou en faisceaux
- 292.94 Sucs et extraits végétaux

2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
21* Produits de base (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 292.95 Matières pectiques, pectinates et pectates
- 292.97 Algues marines et autres algues
- 292.99 Matières végétales et produits d'origine végétale, n.d.a.
- 431.33 Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales
- 634.5 Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques
- 634.91 Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires
- 667.1 Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni sertées; perles fines ou de culture, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport
- 667.21 Diamants bruts non triés
- 667.22 Diamants triés (autres que les diamants industriels), bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés
- 667.31 Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, brutes ou simplement sciées ou dégrossies
- 689.14 Déchets et débris de magnésium
- 793.3 Bateaux et autres engins flottants à dépecer
- 971.03 Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre, contenant d'autres métaux précieux

22* Produits ayant subi une transformation

- 081.3 Tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drèches), même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles de graines oléagineuses, de fruits oléagineux ou de germes de céréales
- 081.4 Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine; cretons

- 2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 081.95 Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail
- 081.99 Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.
- 232.1 Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges de produits du groupe 231 avec des produits du présent sous-groupe, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
- 248 Bois simplement travaillés, et traverses en bois pour voies ferrées
- 251.3 Pâtes chimiques de bois, à dissoudre
- 251.4 Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, autres que les pâtes à dissoudre, écrues
- 251.5 Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (autres que les pâtes à dissoudre)
- 251.6 Pâtes chimiques de bois, au bisulfite (autres que les pâtes à dissoudre)
- 251.9 Pâtes mi-chimiques de bois et pâtes d'autres matières fibreuses cellulosiques
- 261.3 Soie grège (non moulinée)
- 263.4 Coton, cardé ou peigné
- 265.12 Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé
- 266 Fibres synthétiques de longueur suffisante pour pouvoir être filées
- 267.1 Fibres textiles artificielles de longueur suffisante pour pouvoir être filées
- 268.7 Laines ou autres poils fins ou grossiers, cardés ou peignés
- 273.24 Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs (y compris les plâtres spécialement préparés pour l'art dentaire)
- 283.2 Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)
- 284.2 Mattes de nickel, "sinters" d'oxyde de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel
- 285.2 Alumine (oxyde d'aluminium)

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 292.96 Mucilages et épaississants, même modifiés, dérivés des végétaux
- 335.1 Vaseline; paraffine; cire de pétrole microcristalline, "slack-wax", ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés
- 335.2 Goudrons minéraux et produits de leur distillation (y compris les produits analogues obtenus par la cyclisation du pétrole ou par tout autre procédé)
- 335.3 Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux
- 335.4 Bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.
- 411.11 Huiles de foies de poissons et leurs fractions
- 411.20 Saindoux; autres graisses de porc et de volailles, fondues, même pressées ou extraites à l'aide de solvants
- 411.32 Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, brutes ou fondues, même pressées ou extraites à l'aide de solvants
- 411.33 Stearine solaire, huile de saindoux, oléo-stéarine, oléo-margarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées
- 411.34 Graisse de suint brute (suintine)
- 411.35 Graisse de suint (autre que brute) et substances grasses dérivées, y compris la lanoline
- 411.39 Graisses et huiles animales et leurs fractions, n.d.a., même raffinées, mais non chimiquement modifiées
- 421.5 Huile de tournesol ou de carthame et leurs fractions
- 421.61 Huile de maïs, brute
- 421.71 Huile de navette, de colza ou de moutarde, brute
- 422.1 Huile de lin et ses fractions
- 422.21 Huile de palme, brute
- 422.31 Huile de coco (huile de coprah), brute
- 422.41 Huiles de palmistes ou de babassu, brutes

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 422.5 Huile de ricin et ses fractions
- 422.9 Autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces
- 431.1 Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement (à l'exclusion de celles du sous-groupe 431.2); mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de leurs fractions, n.d.a.
- 431.31 Acides gras; huiles acides de raffinage
- 431.4 Cires d'origine animale ou végétale
- 51 Produits chimiques organiques
- 52 Produits chimiques inorganiques
- 531 Matières colorantes organiques synthétiques, laques colorantes et préparations à base de ces produits
- 532 Extraits utilisés pour la teinture et le tannage et produits tannants synthétiques
- 533.1 Autres matières colorantes; préparations à base de matières colorantes, n.d.a.; produits inorganiques des types utilisés comme "luminophores", de constitution chimique définie ou non
- 533.2 Encres d'imprimerie
- 533.4 Vernis et peintures à l'eau; matières plastiques en solution; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage du cuir; pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, à l'état liquide ou pâteux, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes conditionnées pour la vente au détail
- 533.51 Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons
- 533.53 Siccatis préparés

- 2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 533.54 Mastic de vitrier; ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
- 533.55 Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou vernis
- 541.1 Provitamines et vitamines naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques, non présentés comme les médicaments du groupe 542
- 541.3 Antibiotiques, non présentés comme les médicaments du groupe 542
- 541.4 Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés, non présentés comme les médicaments du groupe 542
- 541.5 Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse; leurs dérivés utilisés principalement comme hormones; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones, non présentés comme les médicaments du groupe 542
- 541.61 Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés
- 541.62 Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.
- 541.63 Sérums d'animaux ou de personnes immunisés et autres constituants du sang; vaccins
- 541.64 Sang humain; sang animal préparé à des fins thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires
- 541.92 Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins
- 541.93 Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic
- 541.99 Autres produits pharmaceutiques

- 2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 551.3 Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites "concrètes" ou "absolues"; résinoïdes; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles
- 551.4 Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie
- 56 Engrais (autres que ceux du groupe 272)
- 57 Matières plastiques sous formes primaires
- 58 Matières plastiques sous formes autres que primaires
- 591 Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, conditionnés pour la vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papiers tue-mouches
- 592.11 Amidons de froment
- 592.12 Amidons de maïs
- 592.13 Féculs de pommes de terre
- 592.14 Féculs de manioc (cassave)
- 592.15 Autres amidons et féculs
- 592.16 Inuline
- 592.2 Matières albuminoïdes; amidons et féculs modifiés; colles
- 593 Explosifs et articles de pyrotechnie
- 597.2 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales
- 597.3 Liquides préparés pour transmissions hydrauliques; préparations antigel
- 598 Produits chimiques divers, n.d.a.

2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 611 Cuir et peaux préparés
- 613.1 Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées
- 613.2 Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés
- 613.3 Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés
- 621 Produits en caoutchouc (par exemple, pâtes, plaques, feuilles, baguettes, fils et tubes en caoutchouc)
- 629.1 Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci
- 629.91 Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes (y compris les déchets et débris); ouvrages en caoutchouc durci
- 633 Ouvrages en liège
- 634.1 Feuilles de placage et feuilles pour contre-plaqué (même jointées) et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale, d'une épaisseur égale ou inférieure à 6 mm
- 634.2 Bois dits "densifiés" ou "reconstitués"
- 634.3 Bois contre-plaqué constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur égale ou inférieure à 6 mm
- 634.4 Autres bois contre-plaqué, bois plaqué et bois stratifiés similaires
- 634.93 Laine (paille) de bois; farine de bois
- 635.1 Emballages; tambours (tourets) pour câbles; palettes-caisses et autres, en bois
- 635.2 Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois (y compris les merrains)
- 635.3 Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction (y compris les panneaux cellulaires et les panneaux pour parquets), en bois
- 635.9 Articles manufacturés en bois, n.d.a.
- 641 Papiers et cartons

- 2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 642.1 Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires
- 642.3 Registres, livres comptables, carnets (de notes, de commandes, de quittances), agendas, blocs-mémoires, blocs de papier à lettres et ouvrages similaires, cahiers, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres), chemises et couvertures à dossiers et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y compris les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton
- 642.41 Papier à cigarettes découpé à format, même en cahiers ou en tubes
- 642.42 Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres; papiers pour duplication ou reports, découpés à format (y compris les stencils complets et les plaques offset, en papier), même conditionnés en boîtes
- 642.44 Papier gommé ou adhésif, en bandes ou en rouleaux
- 642.45 Papier et carton-filtre
- 642.48 Papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, n.d.a.
- 642.91 Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton (même perforés ou durcis)
- 642.92 Cartes non perforées, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées
- 642.99 Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
- 651.12 Fils contenant au moins 85 % en poids de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.13 Fils contenant au moins 85 % en poids de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.14 Fils de poils fins (cardés ou peignés), non conditionnés pour la vente au détail
- 651.15 Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail

2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 651.17 Fils de laine cardée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.18 Fils de laine peignée, contenant moins de 85 % en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.21 Fils à coudre de coton, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.33 Fils de coton (autres que les fils à coudre) contenant au moins 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.34 Fils de coton (autres que les fils à coudre) contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.4 Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles, même conditionnés pour la vente au détail
- 651.5 Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre) texturés, non conditionnés pour la vente au détail (y compris les monofilaments de moins de 67 décitex)
- 651.62 Fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.63 Autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours par mètre, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.64 Autres fils simples, d'une torsion excédant 50 tours par mètre, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.69 Autres fils, retors ou câblés, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.72 Fils texturés, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.73 Fils à haute ténacité de rayonne viscosse, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.74 Autres fils, simples, de rayonne viscosse, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours par mètre, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.75 Autres fils, simples
- 651.76 Autres fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail (y compris les monofilaments de moins de 67 décitex)

- 2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 651.77 Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 millimètre; lames et formes similaires (comme la paille artificielle) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 millimètres
- 651.82 Fils (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.84 Fils (autres que les fils à coudre) de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.86 Fils (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.87 Fils (autres que les fils à coudre) de fibres artificielles discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.88 Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 millimètre; lames et formes similaires (comme la paille artificielle) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 millimètres
- 651.91 Fils textiles, lames et formes similaires des positions 651.77 ou 651.88, associés à du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres (filés métalliques), ou bien métallisés
- 651.92 Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie), non conditionnés pour la vente au détail
- 651.93 Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail
- 651.95 Mèches, stratifils ("rovings") et fils, coupés ou non, de fibres de verre
- 651.96 Fils de lin
- 651.97 Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du groupe 264
- 651.99 Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier
- 652 Tissus de coton (à l'exclusion des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux)
- 653 Tissus en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'exclusion des tissus en petite largeur et des tissus spéciaux)

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 654 Autres tissus
- 655 Etoffes de bonneterie (en pièces, plates ou tubulaires, n.d.a., y compris les étoffes façon velours, peluches et tissus bouclés et la bonneterie à jours), n.d.a.
- 656 Tulles, dentelles, broderies, rubans, passementerie et autres articles de mercerie
- 657.1 Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.
- 657.2 Non-tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.
- 657.3 Tissus et articles en matières textiles, imprégnés ou enduits, n.d.a.
- 657.4 Produits textiles en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage, piqués, capitonnés ou autrement cloisonnés, n.d.a.
- 657.5 Ficelles, cordes et cordages et articles fabriqués en ficelles, cordes et cordages (filets de pêche, articles de corderie, par exemple)
- 657.6 Cloches ou formes pour chapeaux, plateaux et manchons
- 657.71 Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 millimètres (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles
- 657.72 Mèches tissées, tressés ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés
- 657.8 Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des positions 651.77 ou 651.88, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
- 657.93 Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosé
- 658.1 Sacs et sachets d'emballage en matières textiles
- 661 Chaux, ciment et matériaux de construction fabriqués (à l'exception de l'argile et du verre)
- 662 Matériaux de construction en argile et matériaux de construction réfractaires

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

663	Articles minéraux manufacturés, n.d.a.
664	Verre
665.1	Récipients de transport ou d'emballage, en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre; ampoules en verre pour récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide
665.9	Articles fabriqués en verre, n.d.a.
667.29	Diamants (autres que les diamants industriels), autrement travaillés, mais non montés ni sertis
667.39	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, autrement travaillées
667.4	Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport
67	Fer et acier
681	Argent, platine et métaux de la mine du platine
682	Cuivre
683	Nickel
684	Aluminium
685	Plomb
686	Zinc
687	Etain
689.11	Tungstène (wolfram), brut; déchets et débris de tungstène
689.12	Molybdène, brut; déchets et débris de molybdène
689.13	Tantale, brut (y compris les barres simplement obtenues par frittage); déchets et débris; poudres
689.15	Magnésium, brut
689.8	Produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt, cadmium, titane et zirconium, bruts (y compris les déchets et débris)

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 689.9 Métaux communs, n.d.a., et cermets et leurs ouvrages, n.d.a. (y compris les déchets et débris)
- 691 Constructions et parties de construction, n.d.a., en fonte, fer, acier ou aluminium
- 693 Ouvrages en fils métalliques (à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité), grillages et articles similaires
- 694 Pointes, clous, vis, écrous, boulons, rondelles, rivets et articles similaires, en fer, en acier, en cuivre ou en aluminium
- 697.33 Parties et pièces détachées, en fonte, fer ou acier, pour les appareils des positions 697.31 et 697.32
- 697.5 Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer, acier, cuivre ou aluminium
- 699.11 Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs
- 699.13 Charnières
- 699.14 Roulettes
- 699.16 Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour bâtiments
- 699.17 Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour meubles
- 699.19 Autres garnitures, ferrures et articles similaires; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; ferme-portes automatiques
- 699.2 Chaînes (autres que les chaînes à maillons articulés), chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier
- 699.33 Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs
- 699.4 Ressorts et lames de ressorts, en fer, en acier ou en cuivre
- 699.5 Articles divers en métaux communs
- 699.62 Ouvrages moulés en fonte non malléable, n.d.a.

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 699.63 Ouvrages moulés en autre fonte, fer ou acier, n.d.a.
- 699.65 Ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés, n.d.a.
- 699.67 Ouvrages en fils de fer ou d'acier, n.d.a.
- 699.69 Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.
- 699.71 Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre
- 699.73 Ouvrages en cuivre, n.d.a.
- 699.75 Ouvrages en nickel, n.d.a.
- 699.76 Ouvrages en plomb, n.d.a.
- 699.77 Ouvrages en zinc, n.d.a.
- 699.79 Ouvrages en aluminium, n.d.a.
- 699.8 Produits mi-ouvrés et ouvrages en cobalt, cadmium, titane ou zirconium, n.d.a.
- 699.9 Produits mi-ouvrés et ouvrages en tungstène (wolfram), molybdène, tantale, magnésium ou autres métaux communs, n.d.a.
- 724.39 Aiguilles pour machines à coudre; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; parties et pièces détachées des machines et meubles du sous-groupe 724.3
- 748.3 Chaînes à maillons articulés et leurs parties en fonte, fer ou acier
- 773.1 Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres optiques gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion
- 773.24 Isolateurs pour l'électricité, autres qu'en verre ou en céramique
- 773.26 Pièces isolantes, entièrement en céramique ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (à l'exclusion des isolateurs de la position 773.23)

2* Approvisionnement industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 773.28 Pièces isolantes, entièrement en matières plastiques ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (à l'exclusion des isolateurs de la position 773.24)
- 773.29 Pièces isolantes, entièrement en matières autres que céramique ou matières plastiques, ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage noyées dans la masse (à l'exclusion des isolateurs des positions 773.22 ou 773.24); tubes, isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement
- 775.49 Parties et pièces détachées pour les rasoirs et tondeuses de la position 775.4
- 775.79 Parties et pièces détachées des appareils électromécaniques à usage domestique du sous-groupe 775.7
- 775.81 Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques
- 775.88 Résistances chauffantes (autres qu'en charbon ou en graphite)
- 775.89 Parties et pièces détachées des appareils électrothermiques du sous-groupe 775.8
- 778.17 Parties et pièces détachées de piles et batteries de piles électriques
- 778.19 Parties et pièces détachées d'accumulateurs électriques
- 778.22 Lampes et tubes à décharge (autres qu'à rayons ultraviolets)
- 778.24 Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc
- 778.29 Parties et pièces détachées des lampes et tubes du sous-groupe 778.2
- 778.33 Parties et pièces détachées des appareils et dispositifs de la position 778.31
- 778.35 Parties et pièces détachées des appareils de la position 778.34
- 811 Constructions préfabriquées
- 812.2 Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique
- 813 Appareils d'éclairage, n.d.a.
- 821.19 Parties des sièges du sous-groupe 821.1

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 881.14 Parties, pièces détachées et accessoires des appareils photographiques de la position 881.11
- 881.15 Parties, pièces détachées et accessoires des appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie
- 882.1 Préparations chimiques pour usages photographiques (autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations similaires); produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi
- 882.2 Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs
- 882.3 Pellicules photographiques, sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés, en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées
- 882.4 Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés
- 882.5 Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés
- 882.6 Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (autres que les films cinématographiques)
- 883 Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son
- 884.1 Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du sous-groupe 773.1; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement)
- 884.3 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que les éléments en verre non travaillé optiquement)
- 885.5 Mouvements de montres, complets et assemblés
- 885.91 Boîtes de montres et leurs parties
- 885.96 Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés

- 2* Approvisionnementnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 885.97 Cages et cabinets des appareils d'horlogerie et autres articles du groupe 885 et leurs parties
- 885.98 Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie
- 885.99 Fournitures d'horlogerie, n.d.a.
- 892.81 Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, même imprimées
- 892.82 Plans et dessins d'architectes et d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; copies obtenues au carbone et reproductions photographiques sur papier sensibilisé des plans, dessins ou textes visés ci-dessus
- 892.83 Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays de destination; papier timbré; chèques; billets de banque, titres d'actions ou d'obligations et titres similaires
- 892.86 Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et similaires
- 893.1 Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques
- 893.31 Revêtements de sols, en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous forme de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds, en matières plastiques
- 893.94 Articles de bureau et articles scolaires
- 893.95 Garnitures pour meubles, carrosseries ou similaires
- 895.12 Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs
- 895.91 Encres à écrire ou à dessiner et autres encres (à l'exclusion des encres d'imprimerie), même concentrées ou sous forme solide
- 895.93 Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main

2* Approvisionnementnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 895.94 Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte
- 898.9 Parties et accessoires d'instruments de musique (mécanismes de boîtes à musique, cartes perforées, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, par exemple); métronomes et diapasons de tous types
- 899.2 Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels
- 899.35 Parties et accessoires de briquets et allumeurs, n.d.a., autres que les pierres et les mèches
- 899.36 Ebauchons de pipes, en bois ou en racine
- 899.49 Parties, garnitures et accessoires pour articles des positions 899.41 ou 899.42
- 899.72 Balais et brosses (même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules); balais mécaniques pour emploi à la main, autres qu'à moteur, pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosse; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues
- 899.81 Tamis et cribles, à main
- 899.83 Boutons-pression et leurs parties; boutons
- 899.84 Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons
- 899.85 Fermetures à glissière
- 899.86 Parties de fermetures à glissière
- 899.91 Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons
- 899.92 Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits de la position 291.95 et les tuyaux et tiges de plumes travaillés)
- 899.94 Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires

2* Approvisionnements industriels non désignés ailleurs (suite)
22* Produits ayant subi une transformation (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

971.01 Or (y compris l'or platiné), à usage non monétaire, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre

971.02 Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées

3* Combustibles et lubrifiants

31* Produits de base

245.01 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires (à l'exclusion des déchets de bois)

321 Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées

322.21 Lignite, non agglomérés

322.3 Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée

333 Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux

343.2 Gaz naturel à l'état gazeux

344.9 Hydrocarbures gazeux à état gazeux, n.d.a.

32* Produits ayant subi une transformation

321* Carburants pour moteurs

334.11 Essences pour moteurs, y compris les essences d'aviation

322* Autres

245.02 Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré

322.1 Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille

322.22 Lignite agglomérés

325 Cokes et semi-cokes (y compris semi-coke en poudre) de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue

334.12 Carburéacteurs type essence

- 3* Combustibles et lubrifiants (suite)
- 32* Produits ayant subi une transformation (suite)
- 322* Autres (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 334.19 Autres huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations légères, n.d.a., contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) supérieure ou égale à 70 % et dont ces huiles constituent l'élément de base
- 334.2 Kérosène et autres huiles moyennes
- 334.3 Gazoles
- 334.4 Mazouts (fuel oils), n.d.a.
- 334.5 Huiles lubrifiantes de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres huiles lourdes de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations lourdes, n.d.a., contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) supérieure ou égale à 70 % et dont ces huiles constituent l'élément de base
- 342 Propane et butane liquéfiés
- 343.1 Gaz naturel liquéfié
- 344.1 Ethylène, propylène, butylène et butadiène liquéfiés
- 344.2 Hydrocarbures gazeux liquéfiés, n.d.a.
- 345 Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux
- 351 Energie électrique
- 597.7 Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)

- 001.11 Animaux vivants de l'espèce bovine - reproducteurs de race pure
- 001.31 Animaux vivants de l'espèce porcine - reproducteurs de race pure
- 692 Récipients métalliques pour le stockage et le transport
- 695.1 Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râtaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main
- 695.2 Scies à main, limes, râpes, pinces, tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièces et outils à main similaires
- 695.3 Clefs de serrage à main (y compris les clefs dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches
- 695.4 Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers), n.d.a.; lampes à souder, étaux, serre-joints et similaires (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils); enclumes, forges portatives, meules avec bâtis, à main ou à pédale
- 695.7 Outils d'au moins deux des positions des sous-groupes 695.2 à 695.5, conditionnés en assortiments pour la vente au détail
- 699.12 Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs
- 711.1 Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée"
- 711.2 Appareils auxiliaires pour chaudières des sous-groupes 711.1 ou 812.1 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur
- 712.1 Turbines à vapeur
- 713.8 Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, n.d.a.
- 716.1 Moteurs électriques d'une puissance n'excédant pas 37,5 W
- 716.2 Moteurs (à l'exclusion des moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W) et génératrices, à courant continu
- 716.3 Moteurs (à l'exclusion des moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W) et génératrices, à courant alternatif
- 716.4 Convertisseurs rotatifs électriques

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 716.5 Groupes électrogènes
- 718.11 Turbines et roues hydrauliques
- 718.71 Réacteurs nucléaires
- 718.77 Eléments combustibles (cartouches) non irradiés
- 718.91 Moteurs et machines motrices hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)
- 718.92 Moteurs et machines motrices pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)
- 718.93 Autres moteurs et machines motrices
- 721.11 Charrues
- 721.12 Semoirs, plantoirs et repiqueurs; épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais (autres que les outils à main)
- 721.13 Scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses, bineuses et herbes (autres que les outils à main)
- 721.18 Autres machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport
- 721.22 Moissonneuses-batteuses
- 721.23 Autres machines et appareils pour la récolte et le battage; tondeuses (autres que celles de la position 721.21)
- 721.26 Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, des fruits ou autres produits agricoles
- 721.27 Machines pour le nettoyage ou le triage des graines, grains ou légumes secs (à l'exclusion des machines ou appareils de minoterie de la position 727.11)
- 721.31 Machines à traire
- 721.38 Machines et appareils de laiterie
- 721.91 Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 721.95. Machines et appareils pour l'aviculture; couveuses et éleveuses
- 721.96. Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ou l'apiculture (y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques)
722. Tracteurs (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15)
- 723.1. Bouteurs (bulldozers), bouteurs biaux (angledozers) et niveleuses, autopropulsés
- 723.2. Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés
- 723.3. Machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.
- 723.4. Machines et appareils utilisés pour la construction et l'industrie minière, n.d.a.
- 724.35. Autres machines à coudre
- 724.41. Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles
- 724.42. Machines pour la préparation des matières textiles
- 724.43. Machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles
- 724.5. Métiers à tisser, machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet, à touffeter ou pour la fabrication de non-tissés; machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des positions 724.51, 724.52 et 724.53; machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des non-tissés en pièce ou en forme (y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre); formes de chapellerie
- 724.7. Machines et appareils (autres que ceux du sous-groupe 775.1) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

en matières textiles; machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de revêtements de sol tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus

- 724.81 Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux
- 724.83 Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures
- 724.85 Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation d'ouvrages en cuir ou en peau autres que les chaussures
- 725.1 Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton
- 725.2 Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton (y compris les coupeuses de tous types)
- 726.31 Machines, appareils et matériel (autres que les machines-outils des rubriques 728.1 ou 731) à fondre ou à composer les caractères ou pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants
- 726.5 Machines et appareils à imprimer offset
- 726.6 Autres machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques; appareils auxiliaires d'imprimerie
- 726.81 Machines et appareils pour le brochage ou la reliure (y compris les machines à coudre les feuillets)
- 727.11 Machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs (autres que les machines et appareils du type fermier)
- 727.21 Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales
- 727.22 Machines et appareils, n.d.a., pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons
- 728.11 Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre (autres que les machines des sous-groupes 731.1 et 745.1)

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 728.12 Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires (autres que les machines des sous-groupes 731.1 et 745.1)
- 728.31 Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes)
- 728.32 Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes)
- 728.33 Machines et appareils à mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes)
- 728.34 Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte, et machines à former les moules de fonderie en sable
- 728.4 Machines, appareils et engins mécaniques spécialisés pour industries particulières, n.d.a.
- 731 Machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou autres matières
- 733 Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière
- 735.1 Porte-pièces, filières à déclenchement automatique et dispositifs diviseurs se montant sur machines-outils; porte-outils
- 737.11 Convertisseurs, lingotières et poches de coulée
- 737.12 Machines à couler (mouler)
- 737.21 Laminoirs à métaux
- 737.31 Fers et pistolets à braser
- 737.32 Autres machines et appareils pour le brasage ou le soudage
- 737.33 Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques
- 737.34 Autres machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 737.35 Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques
- 737.36 Autres machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc
- 737.37 Autres machines et appareils pour le brasage, à l'exclusion de ceux du sous-groupe 737.4; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés
- 737.41 Chalumeaux guidés à la main
- 737.42 Autres machines et appareils au gaz
- 737.43 Autres machines et appareils pour le brasage (autres que ceux du sous-groupe 737.3 ou que les machines-outils)
- 741.21 Brûleurs à combustibles liquides
- 741.23 Autres brûleurs (y compris les brûleurs mixtes)
- 741.25 Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires
- 741.31 Fours électriques à résistance (à chauffage indirect)
- 741.32 Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques
- 741.33 Autres fours électriques
- 741.34 Autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques
- 741.36 Fours non électriques pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux
- 741.37 Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, non électriques
- 741.38 Autres fours non électriques (y compris les incinérateurs)
- 741.43 Coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires pour la production du froid
- 741.45 Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 741.51 Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps
- 741.55 Autres machines et appareils pour le conditionnement de l'air
- 741.71 Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs
- 741.73 Appareils de distillation ou de rectification
- 741.74 Echangeurs de chaleur
- 741.75 Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou des gaz
- 741.8 Autres appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation
- 742.1 Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif
- 742.2 Pompes à carburants, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons
- 742.3 Pompes à béton
- 742.4 Pompes volumétriques alternatives, n.d.a.
- 742.5 Pompes volumétriques rotatives, n.d.a.
- 742.6 Pompes centrifuges, n.d.a.
- 742.7 Pompes pour liquides, n.d.a., et élévateurs à liquides
- 743.1 Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz, hottes aspirantes à extraction ou à recyclage (autres que les hottes à usage domestique) à ventilateur incorporé
- 743.43 Autres ventilateurs
- 743.5 Centrifugeuses (y compris lesessoreuses centrifuges), n.d.a.

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 743.6 Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz
- 744.11 Chariots autopropulsés à moteur électrique, munis d'un dispositif de levage
- 744.12 Autres chariots autopropulsés munis d'un dispositif de levage
- 744.13 Autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage
- 744.14 Chariots de manutention électriques, autopropulsés, non munis d'un dispositif de levage
- 744.15 Autres chariots de manutention, autopropulsés, non munis d'un dispositif de levage; chariots-tracteurs du type utilisé dans les gares
- 744.2 Palans, treuils et cabestans
- 744.3 Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues
- 744.4 Crics et vérins pour véhicules
- 744.7 Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises
- 744.8 Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention, n.d.a.
- 745.11 Outils pneumatiques pour emploi à la main
- 745.12 Outils à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main
- 745.21 Machines à laver la vaisselle, de type autre que ménager
- 745.23 Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients
- 745.27 Autres machines et appareils à emballer ou emballer
- 745.31 Appareils et instruments de pesage (à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, des pèse-personnes et des balances de ménage), y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées
- 745.32 Pèse-personnes (y compris les pèse-bébés); balances de ménage
- 745.61 Extincteurs, même chargés

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 745.62 Pistolets aéroglyphes et appareils similaires
- 745.63 Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires
- 745.64 Appareils agricoles ou horticoles à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre
- 745.65 Autres appareils
- 745.91 Calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre)
- 745.95 Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie
- 749.1 Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques
- 751 Machines et appareils de bureau
- 752 Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.
- 763.31 Electrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton
- 763.81 Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques
- 763.84 Appareils d'enregistrement du son, comportant ou non un dispositif de reproduction du son
- 764.1 Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)
- 764.2 Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; écouteurs, même combinés avec un microphone; amplificateurs électriques de basse fréquence; appareils électriques d'amplification du son

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 764.3 Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, même comportant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son
- 764.8 Equipement de télécommunication, n.d.a.
- 771.1 Transformateurs électriques
- 771.21 Convertisseurs statiques (redresseurs, par exemple)
- 771.23 Ballasts pour lampes ou tubes à décharge
- 771.25 Autres bobines de réactance et selfs
- 774 Appareils d'électrodiagnostic pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, et appareils de radiologie
- 778.41 Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main : perceuses de tous genres
- 778.43 Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main : scies et tronçonneuses
- 778.45 Autres outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main
- 778.61 Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kVar (condensateurs de puissance)
- 778.62 Condensateurs fixes au tantale
- 778.63 Condensateurs fixes électrolytiques à l'aluminium
- 778.64 Condensateurs fixes à diélectrique en céramique, à une seule couche
- 778.65 Condensateurs fixes à diélectrique en céramique, multicouches
- 778.66 Condensateurs fixes à diélectrique en papier ou en matière plastique
- 778.67 Autres condensateurs fixes
- 778.68 Condensateurs variables ou ajustables
- 778.71 Accélérateurs de particules

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 778.78 Autres machines et appareils électriques ayant une fonction propre
- 778.81 Electro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation, accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques
- 778.82 Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux de la position 791.91)
- 778.84 Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des positions 778.33 ou 778.82
- 791.91 Matériel fixe de voies ferrées ou similaires, appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties et pièces détachées
- 793.5 Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles
- 793.99 Engins flottants, n.d.a.
- 812.1 Chaudières (autres que celles du groupe 711) et radiateurs, pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier
- 871.15 Autres instruments
- 871.31 Microscopes autres qu'optiques et diffractographes
- 871.41 Microscopes stéréoscopiques

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 871.43 Autres microscopes (y compris les microscopes pour la microphotographie, la microcinématographie ou la microprojection)
- 871.45 Microscopes, n.d.a.
- 871.91 Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments de la section 7, de la division 87, des groupes 881 ou 884 ou du sous-groupe 899.6
- 871.92 Lasers (autres que les diodes laser)
- 871.93 Autres dispositifs, appareils et instruments
- 872 Instruments et appareils, n.d.a., pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire
- 873.11 Compteurs de gaz
- 873.13 Compteurs de liquides
- 873.15 Compteurs d'électricité
- 873.21 Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
- 873.25 Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes
- 874.11 Boussoles, y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation
- 874.13 Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique à l'exclusion des boussoles; télémètres
- 874.22 Tables et machines à dessiner, même automatiques, et autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul
- 874.23 Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), n.d.a.
- 874.25 Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.; projecteurs de profils
- 874.31 Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 874.35 Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression
- 874.37 Autres instruments et appareils
- 874.41 Analyseurs de gaz ou de fumées
- 874.42 Chromatographes et appareils d'électrophorèse
- 874.43 Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)
- 874.44 Posemètres
- 874.45 Autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)
- 874.46 Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, n.d.a.
- 874.49 Microtomes; parties et accessoires des articles du sous-groupe 874.4
- 874.51 Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids
- 874.52 Instruments, appareils ou modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois
- 874.53 Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple)
- 874.55 Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux
- 874.61 Thermostats
- 874.63 Régulateurs de pression (manostats) (pressostats)
- 874.65 Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques
- 874.71 Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des rayonnements ionisants
- 874.73 Oscilloscopes et oscillographes cathodiques

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
41* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 874.75 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur
- 874.77 Autres instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsonètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)
- 874.78 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques
- 881.21 Caméras cinématographiques
- 881.22 Projecteurs cinématographiques
- 885.94 Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs, horocompteurs, par exemple)
- 885.95 Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone
- 894.6 Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques, ménageries et théâtres ambulants
- 895.11 Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs (à l'exclusion des meubles de bureau du groupe 821)
- 897.4 Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
- 899.88 Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages
- 42* Parties, pièces détachées et accessoires
- 612.1 Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques
- 629.2 Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé
- 657.73 Produits et articles textiles pour usages techniques
- 657.91 Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
 42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 657.92 Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même renforcées de métal ou d'autres matières
- 695.5 Lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)
- 695.6 Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques; outils interchangeable pour machines-outils et pour outillage à main; plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils
- 711.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., des chaudières et des appareils auxiliaires des sous-groupes 711.1 et 711.2
- 712.8 Parties et pièces détachées des turbines du sous-groupe 712.1
- 716.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines du groupe 716
- 718.19 Parties et pièces détachées des turbines et roues hydrauliques, y compris leurs organes régulateurs
- 718.78 Parties de réacteurs nucléaires
- 718.99 Parties et pièces détachées des moteurs et machines motrices des positions 714.49, 718.91, 718.92 et 718.93
- 721.19 Parties et pièces détachées des machines, appareils et engins du sous-groupe 721.1
- 721.29 Parties et pièces détachées des machines et appareils des positions 721.21 à 721.26
- 721.39 Parties et pièces détachées des machines à traire et des machines et appareils de laiterie
- 721.98 Parties et pièces détachées des machines et appareils de la position 721.91
- 721.99 Parties et pièces détachées des machines et appareils des positions 721.95 et 721.96
- 723.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines des rubriques 723 et 744.3
- 724.49 Parties et accessoires des machines et appareils des rubriques 724.4 ou 724.54 ou de leurs machines auxiliaires

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 724.6 Machines et appareils auxiliaires pour les machines des rubriques 724.4 à 724.53; parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des positions 724.51 à 724.53 ou à leurs machines et appareils auxiliaires
- 724.88 Parties et pièces détachées des machines et appareils du sous-groupe 724.8
- 724.9 Parties et pièces détachées des machines et appareils des sous-groupes 724.7 et 775.1
- 725.9 Parties et pièces détachées des machines et appareils du groupe 725
- 726.35 Caractères d'imprimerie, clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)
- 726.89 Parties et pièces détachées des machines et appareils pour le brochage ou la reliure
- 726.9 Parties et pièces détachées des machines et appareils des rubriques 726.31, 726.5 et 726.6
- 727.19 Parties et pièces détachées des machines et appareils des positions 727.11 et 721.27
- 727.29 Parties et pièces détachées des machines et appareils de la position 727.22
- 728.19 Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils du sous-groupe 728.1
- 728.39 Parties et pièces détachées des machines et appareils du sous-groupe 728.3
- 728.5 Parties et pièces détachées, n.d.a., des machines, appareils et engins mécaniques des positions 723.48, 727.21 et 728.41 à 728.49
- 735.9 Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils des groupes 731 et 733
- 737.19 Parties et pièces détachées des machines et appareils du sous-groupe 737.1

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 737.29 Cylindres et autres parties et pièces détachées de laminoirs à métaux
- 737.39 Parties et pièces détachées des machines et appareils du
 sous-groupe 737.3
- 737.49 Parties et pièces détachées des machines et appareils du
 sous-groupe 737.4
- 741.28 Parties et pièces détachées des brûleurs et autres articles du
 sous-groupe 741.2
- 741.35 Parties et pièces détachées des appareils des positions 741.31 à 741.34
- 741.39 Parties et pièces détachées des fours des positions 741.36 à 741.38
- 741.49 Parties et pièces détachées de réfrigérateurs,
 congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils
 pour la production du froid (à équipement électrique ou autre)
- 741.59 Parties et pièces détachées des machines et appareils du
 sous-groupe 741.5
- 741.72 Parties et pièces détachées des générateurs de la position 741.71
- 741.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., des appareils et dispositifs des
 sous-groupes 741.7 et 741.8
- 742.9 Parties et pièces détachées des pompes et élévateurs à liquides du
 groupe 742
- 743.8 Parties et pièces détachées des pompes, compresseurs, ventilateurs et
 hottes des sous-groupes 743.1 et 743.4
- 743.9 Parties et pièces détachées des machines et appareils des
 sous-groupes 743.5 et 743.6
- 744.19 Parties et pièces détachées des chariots de manutention et
 chariots-tracteurs des positions 744.14 et 744.15
- 744.9 Parties et pièces détachées reconnaissables comme étant exclusivement ou
 principalement destinées aux machines et appareils des rubriques 744.11,
 744.12, 744.13, 744.2, 744.4, 744.7 et 744.8
- 745.19 Parties et pièces détachées des outils du sous-groupe 745.1

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 745.29 Parties et pièces détachées des machines et appareils des sous-groupes 745.2 et 775.3
- 745.39 Poids pour toutes balances; parties et pièces détachées des appareils et instruments de pesage du sous-groupe 745.3
- 745.68 Parties et pièces détachées des appareils du sous-groupe 745.6
- 745.93 Cylindres et autres parties et pièces détachées des machines de la position 745.91
- 745.97 Parties et pièces détachées des machines de la position 745.95
- 746 Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles
- 747 Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires (y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques)
- 748.1 Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles
- 748.2 Paliers et coussinets
- 748.4 Engrenages et roues de friction (à l'exclusion des roues simples et autres organes élémentaires de transmission); broches filetées à billes ("vis à billes"); réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse (y compris les convertisseurs de couple)
- 748.5 Volants et poulies (y compris les poulies à moufles)
- 748.6 Embrayages et organes d'accouplement (y compris les joints d'articulation)
- 748.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., des articles du groupe 748
- 749.2 Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues
- 749.9 Parties et pièces détachées de machines ou d'appareils ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques, n.d.a.
- 759 Parties, pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des groupes 751 et 752

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 764.9 Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils de la division 76
- 771.29 Parties et pièces détachées des machines et appareils pour la production et la transformation de l'électricité du groupe 771
- 772 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple); résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres); circuits imprimés; tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires (y compris les armoires de commande numérique) et autres supports comportant plusieurs appareils pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour la commande ou la distribution électrique (à l'exclusion des appareils de commutation du sous-groupe 764.1)
- 773.22 Isolateurs en verre
- 773.23 Isolateurs en céramique
- 776 Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple); diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés; circuits intégrés et micro-assemblages électroniques, et leurs parties et pièces détachées
- 778.48 Parties et pièces détachées des outils électromécaniques à main du sous-groupe 778.4
- 778.69 Parties et pièces détachées des condensateurs électriques
- 778.79 Parties et pièces détachées des machines et appareils électriques du sous-groupe 778.7
- 778.83 Parties et pièces détachées des appareils de la position 778.82
- 778.85 Parties et pièces détachées des appareils de la position 778.84
- 778.86 Electrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en charbon ou en graphite, avec ou sans métal, pour usages électriques

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport)
et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 778.89 Parties électriques de machines ou d'appareils, n.d.a.
- 871.19 Parties et accessoires (y compris les bâtis) des appareils et instruments du sous-groupe 871.1
- 871.39 Parties et accessoires des articles de la position 871.31
- 871.49 Parties et accessoires des microscopes optiques du sous-groupe 871.4
- 871.99 Parties et accessoires des articles du sous-groupe 871.9
- 873.19 Parties et accessoires des compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité
- 873.29 Parties et accessoires des articles du sous-groupe 873.2
- 874.12 Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments et appareils de navigation
- 874.14 Parties, pièces détachées et accessoires des articles de la position 874.13
- 874.24 Parties, pièces détachées et accessoires des articles des positions 874.22 et 874.23
- 874.26 Parties, pièces détachées et accessoires des articles de la position 874.25
- 874.39 Parties, pièces détachées et accessoires des articles du sous-groupe 874.3
- 874.54 Parties, pièces détachées et accessoires des machines et appareils de la position 874.53
- 874.56 Parties, pièces détachées et accessoires des instruments et appareils de la position 874.55
- 874.69 Parties, pièces détachées et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques
- 874.79 Parties, pièces détachées et accessoires des instruments et appareils du sous-groupe 874.7
- 874.9 Parties, pièces détachées et accessoires pour machines, appareils et instruments, n.d.a.

- 4* Biens d'équipement (à l'exclusion du matériel de transport) et leurs parties, pièces détachées et accessoires (suite)
42* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 881.23 Parties, pièces détachées et accessoires des caméras de la position 821.21
- 881.24 Parties, pièces détachées et accessoires des projecteurs cinématographiques
- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires
51* Automobiles pour le transport des personnes
- 781 Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que pour le transport en commun), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course
- 52* Autre matériel de transport
521* Destiné à l'industrie
- 782 Véhicules automobiles pour le transport de marchandises et véhicules automobiles à usages spéciaux
- 783 Véhicules routiers, n.d.a.
- 786.2 Remorques et semi-remorques pour le transport de marchandises
- 786.3 Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport
- 786.83 Remorques et semi-remorques, n.d.a.
- 786.85 Véhicules non automobiles, n.d.a.
- 791.1 Locomotives et locotracteurs à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques
- 791.2 Autres locomotives et locotracteurs; tenders
- 791.6 Automotrices et autorails (autres que les véhicules pour l'entretien ou le service de la position 791.81)
- 791.7 Voitures à voyageurs non autopropulsées; fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires, non autopropulsées (à l'exclusion des véhicules de la position 791.81)

- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 52* Autre matériel de transport (suite)
- 521* Destiné à l'industrie (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 791.8 Wagons de service pour voies ferrées et wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises
- 792.1 Hélicoptères
- 792.3 Avions et autres aéronefs, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide excédant 2 000 kg mais n'excédant pas 15 000 kg
- 792.4 Avions et autres aéronefs, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide excédant 15 000 kg
- 792.5 Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs
- 792.82 Ballons, dirigeables et autres aéronefs, non conçus pour la propulsion à moteur
- 793.22 Bateaux-citernes de tous types
- 793.24 Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche
- 793.26 Bateaux frigorifiques (autres que les bateaux-citernes)
- 793.27 Autres bateaux pour le transport de marchandises (y compris les bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises)
- 793.28 Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs (ferry-boats et car-ferries)
- 793.7 Remorqueurs et bateaux-pousseurs
- 522* Non destiné à l'industrie
- 713.31 Moteurs pour bateaux du type hors-bord
- 785.1 Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars
- 785.2 Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs) sans moteur
- 785.31 Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion

- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires (suite)
- 52* Autre matériel de transport (suite)
- 522* Non destiné à l'industrie (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 786.1 Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane
- 792.2 Avions et autres aéronefs, entraînés par un organe moteur (à l'exclusion des hélicoptères), d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg
- 792.81 Planeurs et ailes delta
- 793.1 Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës
- 793.91 Radeaux gonflables
- 53* Parties, pièces détachées et accessoires
- 625 Pneumatiques en caoutchouc; bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, "flaps" et chambres à air pour tous types de roues
- 699.15 Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles
- 699.61 Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier
- 713.1 Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour l'aviation, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.
- 713.2 Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour la propulsion des véhicules de la division 78, du groupe 722 et des positions 744.14, 744.15 et 891.11
- 713.32 Autres moteurs à pistons alternatifs ou à piston rotatif, à allumage par étincelles
- 713.33 Moteurs à pistons, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)
- 713.9 Parties et pièces détachées, n.d.a., des moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, des sous-groupes 713.2, 713.3 et 713.8
- 714.4 Propulseurs à réaction
- 714.8 Turbines à gaz, n.d.a.
- 714.9 Parties et pièces détachées des moteurs de la position 714.41 et du sous-groupe 714.8

- 5* Matériel de transport et ses parties, pièces détachées et accessoires (suite)
53* Parties, pièces détachées et accessoires (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 778.12 Accumulateurs électriques
- 778.23 Articles dits "phares et projecteurs scellés"
- 778.31 Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs
- 778.34 Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du sous-groupe 778.2), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles
- 784 Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles des groupes 722, 781, 782 et 783
- 785.35 Parties, pièces détachées et accessoires de motocycles (y compris les cyclomoteurs)
- 785.36 Parties, pièces détachées et accessoires de fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides
- 785.37 Parties, pièces détachées et accessoires d'autres véhicules du groupe 785
- 786.89 Parties et pièces détachées des remorques et semi-remorques des rubriques 786.1, 786.2 et 786.83 et des véhicules de la position 786.85
- 791.99 Parties et pièces détachées des véhicules pour voies ferrées ou similaires des rubriques 791.1 à 791.82
- 792.9 Parties et pièces détachées, n.d.a. (à l'exclusion des pneumatiques, des moteurs et des parties et pièces détachées électriques), des aéronefs du groupe 792
- 821.11 Sièges des types utilisés pour aéronefs
- 821.12 Sièges des types utilisés pour véhicules automobiles
- 885.71 Montres de tableaux de bord et montres similaires, pour automobiles, aérodynes, véhicules spatiaux, bateaux ou autres véhicules

6* Biens de consommation non désignés ailleurs
61* Durables

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 659 Revêtements de sol, etc.
- 697.31 Appareils de cuisson à usage domestique (poêles, chaudières à foyer, cuisinières, barbecues, braseros, réchauds à gaz, par exemple) et chauffe-plats, non électriques, en fonte, fer ou acier
- 697.32 Poêles à usage domestique (autres qu'appareils de cuisson), réchauds et appareils de chauffage non électriques similaires (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), en fonte, fer ou acier
- 697.34 Appareils de cuisson ou de chauffage à usage domestique, non électriques, ainsi que leurs parties, en cuivre
- 697.81 Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons
- 721.21 Tondeuses à gazon
- 724.33 Machines à coudre de type ménager
- 743.41 Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toiture ou de fenêtres à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W
- 743.45 Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
- 761 Appareils récepteurs de télévision (y compris les moniteurs vidéo et les projecteurs vidéo), même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil récepteur de radiodiffusion ou à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images
- 762 Récepteurs de radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie
- 763.33 Autres électrophones
- 763.35 Tourne-disques
- 763.82 Machines à dicter
- 763.83 Autres appareils de reproduction du son
- 775.1 Machines à laver et séchoirs à usage domestique, électriques ou non, n.d.a.

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
61* Durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 775.2 Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs de type ménager (électriques ou non)
- 775.3 Machines à laver la vaisselle de type ménager
- 775.41 Rasoirs à moteur électrique incorporé
- 775.42 Tondeuses à moteur électrique incorporé
- 775.71 Aspirateurs de poussières et cireuses à parquets, électromécaniques, à usage domestique, à moteur électrique incorporé
- 775.72 Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes, électromécaniques, à usage domestique
- 775.73 Autres appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique
- 775.82 Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires
- 775.83 Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains
- 775.84 Fers à repasser électriques
- 775.86 Fours, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils et rôtissoires
- 775.87 Appareils électrothermiques à usage domestique, n.d.a.
- 821.14 Sièges pivotants, ajustables en hauteur
- 821.15 Sièges, autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits
- 821.16 Sièges, avec bâti en bois, n.d.a.
- 821.17 Sièges, avec bâti en métal, n.d.a.
- 821.18 Autres sièges
- 821.3 Meubles, n.d.a., en métal
- 821.5 Meubles, n.d.a., en bois
- 821.7 Meubles, n.d.a., en autres matières
- 821.8 Parties des meubles des sous-groupes 821.3, 821.5 et 821.7

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
61* Durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 871.11 Jumelles
- 881.11 Appareils photographiques (à l'exclusion des appareils cinématographiques)
- 881.13 Appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie (à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du sous-groupe 778.2)
- 881.3 Appareils et matériel photographiques et cinématographiques, n.d.a.
- 885.3 Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), avec boîte entièrement ou partiellement en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
- 885.4 Montres-bracelets, montres de poche et montres similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types), autres que celles du sous-groupe 885.3
- 885.72 Réveils et pendulettes à mouvement de montre (à l'exclusion des appareils d'horlogerie de la position 885.71), à pile ou à accumulateur
- 885.73 Autres appareils d'horlogerie à mouvement de montre (à l'exclusion de ceux de la position 885.71)
- 885.74 Réveils à pile, à accumulateur ou fonctionnant sur secteur
- 885.75 Autres réveils
- 885.76 Pendules et horloges murales, à pile, à accumulateur ou fonctionnant sur secteur
- 885.77 Autres pendules et horloges murales
- 885.78 Autres appareils d'horlogerie, à pile, à accumulateur ou fonctionnant sur secteur
- 885.79 Appareils d'horlogerie, n.d.a.
- 891.31 Armes à feu, n.d.a., et engins similaires utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse, armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, pistolets lance-fusées et autres engins conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tier à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, par exemple)

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
61* Durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 891.39 Autres armes (fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques, par exemple), à l'exclusion de celles de la position 891.13
- 891.93 Canons lisses des fusils ou carabines de la position 891.31
- 891.95 Autres parties et pièces détachées des fusils et carabines de la position 891.31
- 894.1 Landaux, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties, n.d.a.
- 896.11 Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main (à l'exclusion des dessins de la position 892.82 et des articles manufacturés décorés à la main)
- 896.2 Gravures, estampes et lithographies originales
- 896.3 Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières
- 896.4 Timbres-postes, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays de destination
- 896.5 Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique
- 896.6 Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge
- 897.3 Bijoux d'or, d'argent ou de métaux du groupe du platine (à l'exclusion des montres et des boîtes de montres) et articles d'orfèvrerie (y compris les pierres précieuses serties)
- 898.1 Pianos et autres instruments de musique à cordes
- 898.2 Instruments de musique (à l'exclusion des pianos et autres instruments de musique à cordes)
- 899.6 Articles et appareils d'orthopédie (y compris les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles); attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils de prothèse auditive et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
62* Semi-durables

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 612.2 Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux (y compris les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles similaires), en toutes matières
- 612.9 Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué
- 635.4 Articles manufacturés en bois pour usage domestique ou décoratif (à l'exclusion des meubles)
- 658.2 Bâches, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile, stores d'extérieur, tentés et articles de campement
- 658.3 Couvertures (autres que les couvertures chauffantes électriques)
- 658.4 Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine
- 658.5 Vitrages, rideaux et autres articles d'ameublement, n.d.a., en matières textiles
- 658.9 Articles confectionnés en matières textiles, n.d.a.
- 665.2 Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires (autres que ceux des positions 665.11, 665.92 ou 665.93)
- 666 Poterie
- 696.4 Ciseaux à doubles branches et leurs lames
- 696.5 Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)
- 696.6 Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires
- 696.8 Couteaux (autres que ceux du sous-groupe 695.6) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames
- 697.4 Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, n.d.a., en fonte, fer, acier, cuivre ou aluminium; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer, en acier, en cuivre ou en aluminium

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
62* Semi-durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 697.82 Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs
- 699.78 Ouvrages en étain, n.d.a.
- 775.85 Couvertures chauffantes électriques
- 821.13 Sièges en rotin, en osier, en bambou ou en matières similaires
- 821.2 Somniers, articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc ou matières plastiques à l'état spongieux ou alvéolaire, recouverts ou non
- 831 Malles, valises et mallettes, y compris les mallettes porte-documents ou de toilette, serviettes, cartables, étuis pour appareils photographiques, caméras, jumelles, armes ou instruments de musique, étuis à lunettes et contenants similaires; sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants similaires, en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles, en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières; assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements
- 841.1 Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires pour hommes ou garçonnets (autres que ceux des sous-groupes 841.2 ou 841.3), autres que de bonneterie
- 841.2 Costumes ou complets et ensembles pour hommes ou garçonnets, autres que de bonneterie
- 841.3 Vestons pour hommes ou garçonnets, autres que de bonneterie
- 841.4 Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts pour hommes ou garçonnets, autres que de bonneterie
- 842.1 Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires pour femmes et fillettes (autres que ceux des sous-groupes 842.2 ou 842.3), autres que de bonneterie

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
62* Semi-durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 842.2 Costumes tailleurs et ensembles pour femmes et fillettes, autres que de bonneterie
- 842.3 Vestes pour femmes et fillettes, autres que de bonneterie
- 842.4 Robes, autres que de bonneterie
- 842.5 Jupes et jupes-culottes, autres que de bonneterie
- 842.6 Pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts pour femmes et fillettes, autres que de bonneterie
- 842.7 Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes
- 843.1 Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires pour hommes ou garçonnets (autres que ceux du sous-groupe 843.2), en bonneterie
- 843.2 Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts pour hommes ou garçonnets, en bonneterie
- 844.1 Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles similaires pour femmes et fillettes (autres que ceux du sous-groupe 844.2), en bonneterie
- 844.2 Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, salopettes à bretelles, culottes et shorts pour femmes et fillettes, en bonneterie
- 844.7 Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes pour femmes et fillettes, en bonneterie
- 845.1 Vêtements et accessoires du vêtement pour bébés
- 845.2 Vêtements confectionnés en tissus des rubriques 657.1, 657.2, 657.32, 657.33 ou 657.34
- 845.3 Chandails, pullovers, cardigans, gilets et articles similaires, en bonneterie
- 845.6 Maillots, culottes et slips de bain
- 845.8 Autres vêtements, autres qu'en bonneterie
- 845.9 Autres vêtements, en bonneterie
- 846.93 Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles similaires

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
62* Semi-durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 846.94 Cravates, noeuds papillons et foulards cravates
- 848.1 Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel ou reconstitué (à l'exclusion des gants et moufles de la position 894.77)
- 848.3 Vêtements, accessoires du vêtement (à l'exception des coiffures) et autres articles en pelleteries; pelleteries factices et articles en pelleteries factices
- 848.4 Coiffures et parties de coiffures, n.d.a.
- 85 Chaussures
- 884.2 Lunettes et montures de lunettes
- 885.92 Bracelets de montres et leurs parties, en métaux
- 885.93 Bracelets de montres et leurs parties, autres qu'en métaux
- 892.85 Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée
- 893.2 Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques
- 893.32 Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles de toilette
- 893.99 Autres articles en matières plastiques
- 894.2 Jouets pour enfants
- 894.3 Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques ("bowlings")
- 894.7 Articles de sport
- 895.92 Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés
- 897.2 Bijouterie de fantaisie
- 898.4 Bandes magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues
- 898.5 Autres supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mais non enregistrés (à l'exclusion des produits du groupe 892)

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
62* Semi-durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 898.6 Bandes magnétiques enregistrées
- 898.7 Disques et autres supports enregistrés (à l'exclusion des bandes magnétiques) pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, mais à l'exclusion des produits des groupes 882 et 883)
- 899.1 Matières à tailler et à mouler, à l'état travaillé, y compris les ouvrages, n.d.a.
- 899.33 Briquets et allumeurs, même mécaniques ou électriques
- 899.37 Pipes (y compris les têtes de pipes), fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties, à l'exclusion des articles de la position 899.36
- 899.41 Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires)
- 899.42 Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires
- 899.71 Ouvrages de sparterie et de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles des positions 899.73, 899.74 ou 899.79; ouvrages en luffa
- 899.73 Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes
- 899.74 Nattes, paillasons et claies en matières végétales
- 899.79 Matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, n.d.a., tissés ou parallélisés, à plat, même finis
- 899.87 Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures
- 899.89 Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires; épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (autres que ceux du sous-groupe 775.8), et leurs parties
- 899.95 Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux, n.d.a.
- 899.97 Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide; leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 122 Tabacs fabriqués (même contenant des succédanés de tabac)
- 292.7 Fleurs et feuillages coupés
- 533.52 Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires
- 541.91 Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires, n.d.a.
- 542 Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire
- 553 Produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques (à l'exclusion des savons)
- 554 Savons, produits d'entretien et détergers
- 629.92 Ouvrages en caoutchouc vulcanisé alvéolaire non durci, n.d.a.
- 629.99 Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non alvéolaire, non durci, n.d.a.
- 642.2 Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance
- 642.43 Papier hygiénique, coupé à format, en rouleaux ou en feuilles
- 642.93 Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles similaires, en papier ou carton
- 642.94 Mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes, nappes, draps de lit et autre linge en papier; vêtements et accessoires du vêtement en papier
- 642.95 Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose
- 651.16 Fils contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
63* Non durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 651.19 Fils de laine ou de poils fins contenant moins de 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail
- 651.22 Fils à coudre de coton, conditionnés pour la vente au détail
- 651.31 Fils de coton (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail, contenant au moins 85 % en poids de coton
- 651.32 Autres fils de coton conditionnés pour la vente au détail
- 651.61 Fils de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail
- 651.71 Fils (autres que les fils à coudre) de filaments artificiels, conditionnés pour la vente au détail
- 651.81 Fils (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail
- 651.83 Fils (autres que les fils à coudre) de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail
- 651.85 Fils de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail
- 651.94 Fils de soie et fils de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)
- 696.3 Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)
- 699.31 Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier
- 699.32 Épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, n.d.a.
- 778.11 Piles et batteries de piles électriques
- 778.21 Lampes et tubes à incandescence (autres que les lampes et tubes pour la production de la lumière-éclair, à rayons ultraviolets ou infrarouges et les articles dits "phares et projecteurs scellés")
- 841.5 Chemises et chemisettes pour hommes ou garçonnetts, autres que de bonneterie

6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
63* Non durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 841.6 Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires pour hommes ou garçonnets, autres que de bonneterie
- 842.8 Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires pour femmes et fillettes, autres que de bonneterie
- 843.7 Chemises et chemisettes en bonneterie, pour hommes et garçonnets
- 844.8 Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles similaires en bonneterie, pour femmes et fillettes
- 845.4 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie
- 845.5 Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarrettières et articles similaires, même en bonneterie
- 846.1 Accessoires du vêtement (autres que ceux pour bébés), autres qu'en bonneterie
- 846.91 Gants, en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc
- 846.92 Autres articles de ganterie en bonneterie
- 846.99 Accessoires du vêtement confectionnés, n.d.a.; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement
- 848.2 Vêtements et accessoires du vêtement (y compris les gants), pour tous usages, en matières plastiques ou en caoutchouc vulcanisé non durci
- 881.12 Lampes-éclair, cubes-éclair et similaires
- 892.1 Livres, brochures, ouvrages cartographiques et globes, imprimés (ne contenant pas de publicité)
- 892.2 Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité
- 892.4 Cartes postales, cartes de vœux, faire-part et décalcomanies, obtenus par tous procédés
- 892.84 Calendriers de tous genres, imprimés (y compris les blocs de calendriers à effeuiller)

- 6* Biens de consommation non désignés ailleurs (suite)
63* Non durables (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 892.87 Images, gravures et photographies
- 892.89 Imprimés, n.d.a
- 894.4 Articles pour fêtes, carnavals ou autres divertissements (articles de magie et articles-surprises, par exemple), y compris les articles et accessoires pour arbres de Noël et articles similaires pour fêtes de Noël (arbres de Noël artificiels, crèches, garnies ou non, sujets et animaux pour crèches, sabots, bûches, pères Noël, etc.)
- 895.2 Plumes à écrire, crayons et stylographes
- 896.12 Collages et tableaux similaires
- 899.31 Bougies, chandelles, cierges et articles similaires
- 899.32 Allumettes, autres que les articles de pyrotechnie du sous-groupe 593.3
- 899.34 Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs, d'une capacité inférieure ou égale à 300 cm³
- 899.39 Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; métaldéhyde, hexaméthylènetétramine et les produits similaires, présentés sous des formes impliquant leur utilisation comme combustibles, ainsi que les combustibles à base d'alcool et les combustibles préparés similaires, présentés à l'état solide ou pâteux; torches et flambeaux de résine, allume-feu et similaires
- 899.82 Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette

7* Biens non désignés ailleurs

- 792.83 Appareils et dispositifs pour le lancement d'aérodynes; appareils et dispositifs pour l'appontage d'aérodynes et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties et pièces détachées
- 793.29 Autres bateaux (y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames)
- 891.1 Véhicules blindés de combat et armes de guerre
- 891.2 Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties, y compris les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches

7* Biens non désignés ailleurs (suite)

Indicatif
de la
CTCI
Rev.3

- 891.91 Parties, pièces détachées et accessoires de revolvers ou de pistolets
- 891.99 Parties, pièces détachées et accessoires, n.d.a., des articles des positions 891.12 et 891.39
- 899.96 Parachutes (y compris les parachutes dirigeables) et rotochutes; leurs parties et accessoires
- 91 Colis postaux non classés par catégorie
- 93 Transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie
- 96 Monnaie (autre que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal

ANNEXE

Positions de la troisième version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rev.3) et positions correspondantes de la CGCE

ANNEXE

POSITIONS DE LA TROISIEME VERSION REVISEE DE LA
CLASSIFICATION TYPE, POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL
(CTCI, Rev.3) ET POSITIONS CORRESPONDANTES DE LA CGCE

Section 0 : Produits alimentaires et animaux vivants

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
001.11	41	022.33	122	043	111	057.3	112	071.1	111
001.19	111	022.41	121	044	21	057.4	112	071.2	122
001.2	111	022.49	122	045.1	111	057.5	112	071.3	122
001.31	41	023	122	045.2	21	057.6	112	072.1	111
001.39	111	024	122	045.3	111	057.71	111	072.2	121
001.4	111	025.1	112	045.9	111	057.72	112	072.3	121
001.5	111	025.2	121	046	121	057.73	112	072.4	121
001.9	111	025.3	111	047	121	057.74	112	072.5	121
011	122	034.1	112	048.1	122	057.75	112	073	122
012	122	034.2	122	048.2	121	057.76	112	074	112
016	122	034.4	122	048.3	122	057.77	112	075	112
017.1	121	034.5	122	048.4	122	057.78	112	081.1	21
017.2	122	035.1	112	048.5	122	057.79	112	081.2	121
017.3	122	035.2	112	054.1	112	057.9	112	081.3	22
017.4	122	035.3	122	054.2	112	058.1	122	081.4	22
017.5	122	035.4	122	054.4	112	058.2	111	081.5	121
017.6	122	035.5	121	054.5	112	058.3	121	081.94	121
017.9	122	036.1	112	054.6	112	058.9	122	081.95	22
022.1	112	036.2	122	054.7	122	059	122	081.99	22
022.21	121	036.3	112	054.8	111	061.1	121	091	122
022.22	122	037	122	056.1	122	061.21	121	098.1	122
022.23	122	041	111	056.4	121	061.29	122	098.4	122
022.24	122	042.1	111	056.6	122	061.5	121	098.5	122
022.31	112	042.2	111	056.7	122	061.6	112	098.6	121
022.32	112	042.3	122	057.1	112	061.9	121	098.9	122
				057.2	112	062	122		

Section 1 : Boissons et tabacs

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
111	122	112.13	122	112.17	122	112.3	122	121	21
112.11	121	112.15	122	112.2	122	112.4	122	122	63

Section 2 : Matières brutes non comestibles à l'exception des carburants

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
21	21	245.01	31	264	21	269	21	285.2	22
222.1	111	245.02	322	265.11	21	272	21	286	21
222.2	111	246	21	265.12	22	273.1	21	287	21
222.3	111	247	21	265.13	21	273.22	21	288	21
222.4	111	248	22	265.2	21	273.23	21	289	21
222.5	111	251.1	21	265.4	21	273.24	22	291	21
222.6	111	251.2	22	265.5	21	273.3	21	292.2	21
222.7	21	251.3	22	265.7	21	273.4	21	292.3	21
223.1	111	251.4	22	265.8	21	274	21	292.4	21
223.2	111	251.5	22	266	22	277	21	292.5	21
223.4	21	251.6	22	267.1	22	278	21	292.6	21
223.5	21	251.9	22	267.2	21	281	21	292.7	63
223.7	21	261.3	22	268.1	21	282	21	292.92	21
223.9	121	261.4	21	268.2	21	283.1	21	292.93	21
231	21	263.1	21	268.3	21	283.2	22	292.94	21
232.1	22	263.2	21	268.5	21	284.1	21	292.95	21
232.2	21	263.3	21	268.6	21	284.2	22	292.96	22
244	21	263.4	22	268.7	22	285.1	21	292.97	21
								292.99	21

Section 3 : Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
321	31	325	322	334.2	322	335.2	22	343.2	31
322.1	322	333	31	334.3	322	335.3	22	344.1	322
322.21	31	334.11	321	334.4	322	335.4	22	344.2	322
322.22	322	334.12	322	334.5	322	342	322	344.9	31
322.3	31	334.19	322	335.1	22	343.1	322	345	322
								351	322

Section 4 : Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
411.11	22	411.34	22	421.42	122	421.8	121	422.49	121
411.12	121	411.35	22	421.49	121	422.1	22	422.5	22
411.13	121	411.39	22	421.5	22	422.21	22	422.9	22
411.2	22	421.1	121	421.61	22	422.29	121	431.1	22
411.31	121	421.2	121	421.69	121	422.31	22	431.2	121
411.32	22	421.3	121	421.71	22	422.39	121	431.31	22
411.33	22	421.41	122	421.79	121	422.41	22	431.33	21
								431.4	22

Section 5 : Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
51	22	533.53	22	541.63	22	553	63	592.14	22
52	22	533.54	22	541.64	22	554	63	592.15	22
531	22	533.55	22	541.91	63	56	22	592.16	22
532	22	541.1	22	541.92	22	57	22	592.17	121
533.1	22	541.3	22	541.93	22	58	22	592.2	22
533.2	22	541.4	22	541.99	22	591	22	593	22
533.4	22	541.5	22	542	63	592.11	22	597.2	22
533.51	22	541.61	22	551.3	22	592.12	22	597.3	22
533.52	63	541.62	22	551.4	22	592.13	22	597.7	322
								598	22

Section 6 : Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
611	22	642.48	22	651.82	22	658.4	62	693	22
612.1	42	642.91	22	651.83	63	658.5	62	694	22
612.2	62	642.92	22	651.84	22	658.9	62	695.1	41
612.9	62	642.93	63	651.85	63	659	61	695.2	41
613.1	22	642.94	63	651.86	22	661	22	695.3	41
613.2	22	642.95	63	651.87	22	662	22	695.4	41
613.3	22	642.99	22	651.88	22	663	22	695.5	42
621	22	651.12	22	651.91	22	664	22	695.6	42
625	53	651.13	22	651.92	22	665.1	22	695.7	41
629.1	22	651.14	22	651.93	22	665.2	62	696.3	63
629.2	42	651.15	22	651.94	63	665.9	22	696.4	62
629.91	22	651.16	63	651.95	22	666	62	696.5	62
629.92	63	651.17	22	651.96	22	667.1	21	696.6	62
629.99	63	651.18	22	651.97	22	667.21	21	696.8	62
633	22	651.19	63	651.99	22	667.22	21	697.31	61
634.1	22	651.21	22	652	22	667.29	22	697.32	61
634.2	22	651.22	63	653	22	667.31	21	697.33	22
634.3	22	651.31	63	654	22	667.39	22	697.34	61
634.4	22	651.32	63	655	22	667.4	22	697.4	62
634.5	21	651.33	22	656	22	67	22	697.5	22
634.91	21	651.34	22	657.1	22	681	22	697.81	61
634.93	22	651.4	22	657.2	22	682	22	697.82	62
635.1	22	651.5	22	657.3	22	683	22	699.11	22
635.2	22	651.61	63	657.4	22	684	22	699.12	41
635.3	22	651.62	22	657.5	22	685	22	699.13	22
635.4	62	651.63	22	657.6	22	686	22	699.14	22
635.9	22	651.64	22	657.71	22	687	22	699.15	53
641	22	651.69	22	657.72	22	689.11	22	699.16	22
642.1	22	651.71	63	657.73	42	689.12	22	699.17	22
642.2	63	651.72	22	657.8	22	689.13	22	699.19	22
642.3	22	651.73	22	657.91	42	689.14	21	699.2	22
642.41	22	651.74	22	657.92	42	689.15	22	699.31	63
642.42	22	651.75	22	657.93	22	689.8	22	699.32	63
642.43	63	651.76	22	658.1	22	689.9	22	699.33	22
642.44	22	651.77	22	658.2	62	691	22	699.4	22
642.45	22	651.81	63	658.3	62	692	41	699.5	22

Section 6 : Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première (suite)

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
699.61	53	699.65	22	699.71	22	699.76	22	699.79	22
699.62	22	699.67	22	699.73	22	699.77	22	699.8	22
699.63	22	699.69	22	699.75	22	699.78	62	699.9	22

Section 7 : Machines et matériel de transport

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
711.1	41	721.31	41	727.21	41	741.33	41	744.15	41
711.2	41	721.38	41	727.22	41	741.34	41	744.19	42
711.9	42	721.39	42	727.29	42	741.35	42	744.2	41
712.1	41	721.91	41	728.11	41	741.36	41	744.3	41
712.8	42	721.95	41	728.12	41	741.37	41	744.4	41
713.1	53	721.96	41	728.19	42	741.38	41	744.7	41
713.2	53	721.98	42	728.31	41	741.39	42	744.8	41
713.31	522	721.99	42	728.32	41	741.43	41	744.9	42
713.32	53	722	41	728.33	41	741.45	41	745.11	41
713.33	53	723.1	41	728.34	41	741.49	42	745.12	41
713.8	41	723.2	41	728.39	42	741.51	41	745.19	42
713.9	53	723.3	41	728.4	41	741.55	41	745.21	41
714.4	53	723.4	41	728.5	42	741.59	42	745.23	41
714.8	53	723.9	42	731	41	741.71	41	745.27	41
714.9	53	724.33	61	733	41	741.72	42	745.29	42
716.1	41	724.35	41	735.1	41	741.73	41	745.31	41
716.2	41	724.39	22	735.9	42	741.74	41	745.32	41
716.3	41	724.41	41	737.11	41	741.75	41	745.39	42
716.4	41	724.42	41	737.12	41	741.8	41	745.61	41
716.5	41	724.43	41	737.19	42	742.9	42	745.62	41
716.9	42	724.49	42	737.21	41	742.1	41	745.63	41
718.11	41	724.5	41	737.29	42	742.2	41	745.64	41
718.19	42	724.6	42	737.31	41	742.3	41	745.65	41
718.71	41	724.7	41	737.32	41	742.4	41	745.68	42
718.77	41	724.81	41	737.33	41	742.5	41	745.91	41
718.78	42	724.83	41	737.34	41	742.6	41	745.93	42
718.91	41	724.85	41	737.35	41	742.7	41	745.95	41
718.92	41	724.88	42	737.36	41	742.9	42	745.97	42
718.93	41	724.9	42	737.37	41	743.1	41	746	42
718.99	42	725.1	41	737.39	42	743.41	61	747	42
721.11	41	725.2	41	737.41	41	743.43	41	748.1	42
721.12	41	725.9	42	737.42	41	743.45	61	748.2	42
721.13	41	726.31	41	737.43	41	743.5	41	748.3	22
721.18	41	726.35	42	737.49	42	743.6	41	748.4	42
721.19	42	726.5	41	741.21	41	743.8	42	748.5	42
721.21	61	726.6	41	741.23	41	743.9	42	748.6	42
721.22	41	726.81	41	741.25	41	744.11	41	748.9	42
721.23	41	726.89	42	741.28	42	744.12	41	749.1	41
721.26	41	726.9	42	741.31	41	744.13	41	749.2	42
721.27	41	727.11	41	741.32	41	744.14	41	749.9	42
721.29	42	727.19	42						

Section 7 : Machines et matériel de transport (suite)

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
751	41	773.24	22	778.12	53	778.78	41	791.2	521
752	41	773.26	22	778.17	22	778.79	42	791.6	521
759	42	773.28	22	778.19	22	778.81	41	791.7	521
761	61	773.29	22	778.21	63	778.82	41	791.8	521
762	61	774	41	778.22	22	778.83	42	791.91	41
763.31	41	775.1	61	778.23	53	778.84	41	791.99	53
763.33	61	775.2	61	778.24	22	778.85	42	792.1	521
763.35	61	775.3	61	778.29	22	778.86	42	792.2	522
763.81	41	775.41	61	778.31	53	778.89	42	792.3	521
763.82	61	775.42	62	778.33	22	781	51	792.4	521
763.83	61	775.49	22	778.34	53	782	521	792.5	521
763.84	41	775.71	61	778.35	22	783	521	792.81	522
764.1	41	775.72	61	778.41	41	784	53	792.82	521
764.2	41	775.73	61	778.43	41	785.1	522	792.83	7
764.3	41	775.79	22	778.45	41	785.2	522	792.9	53
764.8	41	775.81	22	778.48	42	785.31	522	793.1	522
764.9	42	775.82	61	778.61	41	785.35	53	793.22	521
771.1	41	775.83	61	778.62	41	785.36	53	793.24	521
771.21	41	775.84	61	778.63	41	785.37	53	793.26	521
771.23	41	775.85	62	778.64	41	786.1	522	793.27	521
771.25	41	775.86	61	778.65	41	786.2	521	793.28	521
771.29	42	775.87	61	778.66	41	786.3	521	793.29	7
772	42	775.88	22	778.67	41	786.83	521	793.3	21
773.1	22	775.89	22	778.68	41	786.85	521	793.5	41
773.22	42	776	42	778.69	42	786.89	53	793.7	521
773.23	42	778.11	63	778.71	41	791.1	521	793.91	522
								793.99	41

Section 8 : Articles manufacturés divers

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
811	22	821.3	61	842.4	62	845.3	62	848.2	63
812.1	41	821.5	61	842.5	62	845.4	63	848.3	62
812.2	22	821.7	61	842.6	62	845.5	63	848.4	62
813	22	821.8	61	842.7	62	845.6	62	85	62
821.11	53	831	62	842.8	63	845.8	62	871.11	61
821.12	53	841.1	62	843.1	62	845.9	62	871.15	41
821.13	62	841.2	62	843.2	62	846.1	63	871.19	42
821.14	61	841.3	62	843.7	63	846.2	63	871.31	41
821.15	61	841.4	62	844.1	62	846.91	63	871.39	42
821.16	61	841.5	63	844.2	62	846.92	63	871.41	41
821.17	61	841.6	63	844.7	62	846.93	62	871.43	41
821.18	61	842.1	62	844.8	63	846.94	62	871.45	42
821.19	22	842.2	62	845.1	62	846.99	63	871.49	42
821.2	62	842.3	62	845.2	62	848.1	62	871.91	41

Section 8 : Articles manufacturés divers (suite)

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
871.92	41	874.56	42	885.72	61	892.89	63	898.7	62
871.93	41	874.61	41	885.73	61	893.1	22	898.9	22
871.99	42	874.63	41	885.74	61	893.2	62	899.1	62
872	41	874.65	41	885.75	61	893.31	22	899.2	22
873.11	41	874.69	42	885.76	61	893.32	62	899.31	63
873.13	41	874.71	41	885.77	61	893.94	22	899.32	63
873.15	41	874.73	41	885.78	61	893.95	22	899.33	62
873.19	42	874.75	41	885.79	61	893.99	62	899.34	63
873.21	41	874.77	41	885.91	22	894.1	61	899.35	22
873.25	41	874.78	41	885.92	62	894.2	62	899.36	22
873.29	42	874.79	42	885.93	62	894.3	62	899.37	62
874.11	41	874.9	42	885.94	41	894.4	63	899.39	63
874.12	42	881.11	61	885.95	41	894.6	41	899.41	62
874.13	41	881.12	63	885.96	22	894.7	62	899.42	62
874.14	42	881.13	61	885.97	22	895.11	41	899.49	22
874.22	41	881.14	22	885.98	22	895.12	22	899.6	61
874.23	41	881.15	22	885.99	22	895.2	63	899.71	62
874.24	42	881.21	41	891.1	7	895.91	22	899.72	22
874.25	41	881.22	41	891.2	7	895.92	62	899.73	62
874.26	42	881.23	42	891.31	61	895.93	22	899.74	62
874.31	41	881.24	42	891.39	61	895.94	22	899.79	62
874.35	41	881.3	61	891.91	7	896.11	61	899.81	22
874.37	41	882.1	22	891.93	61	896.12	63	899.82	63
874.39	42	882.2	22	891.95	61	896.2	61	899.83	22
874.41	41	882.3	22	891.99	7	896.3	61	899.84	22
874.42	41	882.4	22	892.1	63	896.4	61	899.85	22
874.43	41	882.5	22	892.2	63	896.5	61	899.86	22
874.44	41	882.6	22	892.4	63	896.6	61	899.87	62
874.45	41	883	22	892.81	22	897.2	62	899.88	41
874.46	41	884.1	22	892.82	22	897.3	61	899.89	62
874.49	41	884.2	62	892.83	22	897.4	41	899.91	22
874.51	41	884.3	22	892.84	63	898.1	61	899.92	22
874.52	41	885.3	61	892.85	62	898.2	61	899.94	22
874.53	41	885.4	61	892.86	22	898.4	62	899.95	62
874.54	42	885.5	22	892.87	63	898.5	62	899.96	7
874.55	41	885.71	53			898.6	62	899.97	62

Section 9 : Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI

<u>CTCI, Rev.3</u>	<u>CGCE</u>								
91	7	96	7	971.01	22	971.02	22	971.03	21
93	7								



كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
